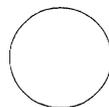


Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Extrême vigilance contre l'extrême droite

Construire plus de démocratie et de citoyenneté est un travail quotidien. Mais la situation politique de l'Autriche nous rappelle à quel point il est aussi essentiel de lutter pour maintenir nos acquis. Certaines idéologies tentent de faire reculer la société, de prôner l'inégalité entre les hommes, d'abolir les droits des citoyens et des citoyennes. La plate-forme « *Extrême droite non merci ! Pour que vive Bruxelles* » se bat contre les partis politiques qui véhiculent ces idéologies.

Cette plate-forme pluraliste de 300 associations francophones et néerlandophones avait comme premier objectif d'éviter que le Vlaams Blok n'obtienne suffisamment de voix aux élections de juin 99 pour « bloquer » le fonctionnement des institutions bruxelloises et, par là même, de l'État fédéral. Pour atteindre cet objectif, nous avons diffusé dans tout Bruxelles un toutes-boîtes. Nous voulions démasquer la face cachée de l'extrême droite.

En effet, 80 % de la propagande de ces partis se base sur les questions d'immigration et de sécurité qui ne sont que 20 % de leur programme. Quelles sont donc leurs autres revendications ?

Saviez-vous, par exemple, que l'extrême-droite considère que :

- la première fonction des femmes est de procréer, la seconde d'élever leurs enfants pour le bien de la nation. Les femmes doivent donc retourner au foyer ;



- aucune pension ne doit être versée aux personnes qui n'ont pas souscrit une assurance privée ;
- les allocataires sociaux sont des parasites ;
- il faut réprimer le droit de grève, les grèves nuisant à l'économie...

Satisfaits de notre travail, nous avons décidé de poursuivre pour les élections communales, lieu où l'extrême droite peut être particulièrement forte. Nous avons entrepris cette seconde étape en maintenant le même objectif : réduire leur potentiel électoral. Le public ciblé est également le même : les désenchantés, ceux qui en ont marre de la politique actuelle et qui ne voient pas d'autre issue pour la faire changer que de voter extrême droite.

A partir de groupes locaux d'action, nous allons discuter avec les exclus qui vivent au quotidien toutes les

imperfections des décisions politiques. Il est ici important de rappeler un élément d'analyse qui nous a guidés dans le public à cibler. Au niveau européen, les régions ou pays les plus atteints par la gangrène de l'extrême-droite sont riches. A l'inverse, à Bruxelles, c'est dans des communes comme Molenbeek, Anderlecht ou Schaerbeek qu'il y a plus de voix pour l'extrême droite.

Nous avons identifié des lieux possibles de rencontres : un marché, une brocante, une file de pointage, une réunion de la maison de repos, etc. Nous interceptons





Sommaire

Actions	p 4
Marche mondiale des femmes	4
Les sans-emploi en marche	p 5 à 11
Collectif sans ticket : poursuites en justice	5
Droits devant : défense des droits des chômeurs, des minimexés et de tous ceux qui vivent dans la précarité	7
Bureau des allocataires sociaux : témoignages et abus ! (B.A.S.T.A. !)	9
Le Comité des citoyen(ne)s sans emploi de Bruxelles	9
Les « Sans » du Japon revendiquent leurs droits !	10
Echos... Ligue des droits de l'homme	p 12 à 14
Droit à l'aide sociale des candidats à la régularisation	12
Régularisation immédiate des 38.000 dossiers en attente	12
Actions pour la suppression du statut de cohabitant	13
A lire... A débattre	p 15 à 24
Participation au capital et au bénéfice. Adieux au salariat ? (F. Van Keirsbilck)	15
Connaissez-vous le nouveau « Big Brother » : la BCSS ? (Jean-Louis Erlaud)	22
Quand les damnés du nettoyage relèvent la tête	24
G7 et dette du Tiers Monde : bas les masques ! (Eric Toussaint)	25
Tobin or not Tobin... ! (François Gobbe)	28
Agenda	p 26

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15.
Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.646.46.33.

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Ghislaine De Smet, Véronique Huygens,
Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito (suite)

le regard, l'attention par un tract, du théâtre de rue ou un chant de lutte. Puis nous essayons d'entendre les peurs, les certitudes et surtout les doutes des gens que nous rencontrons. Nous leur dévoilons ensuite certains points des programmes d'extrême droite qu'ils ne connaissent peut-être pas et auxquels ils n'adhèrent sûrement pas. En fait, nous ne cherchons pas à convaincre. Nous voulons simplement entendre le pourquoi de ce vote de protestation et informer de la face cachée de ces programmes pour tenter de semer le doute.

Évidemment, cette manière d'aborder le problème reste superficielle et à court terme. Mais dans un premier temps, il faut stopper l'hémorragie. Nous sommes bien conscients qu'il faut coupler ce mode d'action à la construction collective d'une société plus juste où les citoyens seront écoutés et respectés,

où les partis politiques proposeront de vraies alternatives, où les Gouvernements apporteront des solutions réelles aux problèmes des citoyens. C'est un combat que nous tentons tous de mener dans nos associations.

Pour que vive Bruxelles !

Si vous trouvez que le combat de la coordination « *Extrême droite, non merci* » a du sens, que la méthode pourrait vous convenir et si vous avez un peu de temps en septembre n'hésitez pas à me contacter au 02.508.89.60. On a aussi besoin d'argent pour financer ces actions⁽¹⁾ (les formations organisées pour les bénévoles, la création du spectacle de théâtre de rue, les tracts et autres objets de campagne distribués gratuitement).

Myriam Djegham

MOC Bruxelles - pour la coordination
« *Extrême droite, non merci* »

(1) N° de
compte : 000-
1151089-87,
*Extrême droite
non merci,
action 2000.*

AG

AG statutaire du Collectif

jeudi 19 octobre
de 19h30 (précises) à 22h

salle Karl Marx
4, rue Rouppe - 1000 Bruxelles
(ne pas confondre avec la place Rouppe)

Ordre du jour :

- Approbation des comptes 1999/2000
- Approbation du nouveau conseil d'administration
- Objectifs pour l'année 2000/ 2001 : suites du forum CPAS
- Divers

Bienvenue à tous !

Marche Mondiale des femmes

2000 sera une année importante pour les femmes !

A l'initiative de la Fédération des Femmes du Québec, de nombreuses marches à travers le monde seront organisées contre la pauvreté et pour le partage des richesses, contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité (le 14 octobre pour Bruxelles, voir agenda).

Le point d'orgue de toutes ces marches aura lieu le 17 octobre 2000 à New York lors de la marche mondiale où nous aurons l'occasion de présenter ensemble aux responsables des Nations Unies nos revendications et les cartes d'appui.

Actuellement, 3.000 organisations de 145 pays de tous les continents participent au projet et chaque jour ce nombre augmente. La Marche Mondiale des femmes est un projet concret pour entrer dans le nouveau millénaire et pour montrer qu'un monde meilleur est possible.

Les objectifs de la Marche sont de :

- susciter un large mouvement de femmes à travers le monde, pour l'égalité, le

développement durable et la paix.

- mettre en avant les revendications et les alternatives communes aux mouvements de femmes du monde autour des thèmes de la pauvreté et de la violence faite aux femmes.
- amener les gouvernements, décideurs et membres de la société civile à soutenir et à effectuer les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes.

Actions



À faire



À faire



À faire

**Rendez-vous le 14 octobre
à Bruxelles**

Manifestation à 11h
Actions au Cinquantenaire à 13h
Soirée à l'Ancienne Belgique à 19h

Rens. : 02. 229.38.21

Groupe de rencontre de travailleurs sociaux de CPAS bruxellois

Pour plus
d'informations :

pendant les
heures de
bureau :

Catherine
Dijon
(02.211.02.71),
Chantal De
Molina
(02.422.06.48).

Le soir : Lucas
Vandroogenbroeck
(02.731.15.36).

Nous sommes plusieurs travailleurs sociaux de cinq CPAS bruxellois à vouloir donner une suite au forum « *Le CPAS en questions* », organisé le 29 avril par le Collectif Solidarité contre l'exclusion.

Nous nous sommes déjà réunis à trois reprises, grâce au soutien du Collectif, et nous avons convenu de commencer nos travaux par une réflexion commune au sujet des tâches des travailleurs sociaux en CPAS. Nous considérons que leur rôle est de faire l'enquête sur les besoins sociaux des demandeurs.

Nous envisageons de traiter les questions suivantes :

- quelles sont les missions des CPAS ?
- quelle est la fonction du travailleur social au sein du service social du CPAS ?

- quelles sont ses responsabilités sociale, administrative et financière ?
- quelles sont les formes de collaboration avec les autres services des CPAS ?
- comment valoriser chaque service et démontrer l'importance ainsi que la complémentarité des services ?
- de quelles formations, de quels soutiens ont-ils besoin ?

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 17 octobre, à 18h, au bureau provisoire du Collectif, 1, rue de la Fleur d'Oranger à 1150 Bruxelles (cité de l'Amitié, métro Stocke ; parking rue Vander Biest ; tour 5, 2^{ème} étage). Pour plus d'informations sur l'accès, téléphonez au 02.646.46.33.

Collectif sans ticket : poursuites en justice

La rentrée s'annonce riche en rendez-vous (et, peut-être, en rebondissements) en ce qui concerne l'accessibilité des transports pour tous et, plus largement, le sort d'un projet collectif de mobilité en Belgique. Coïncidence du calendrier, alors même que la plupart des textes régissant le fonctionnement (donc les missions) des sociétés de transport en commun belges sont en cours de révision¹, la question du droit aux transports s'apprête en effet à investir très bientôt un nouveau terrain : l'espace judiciaire.

Aussi, deux ans presque jour pour jour après la mise en circulation publique de cet « abonnement autonome », une dizaine de ses utilisateurs réguliers sont assignés en justice par la S.N.C.B., au motif d'« avoir pris place dans un train et voyagé sans être porteur ou sans se munir d'un billet régulier » (art. 3 et 10 de l'Arrêté Royal du 4 avril 1895...). D'autres citations à comparaître suivront sans doute dans peu de temps, environ 25 personnes ayant jusqu'ici été convoquées par la police de leur commune (étape préalable à l'ouverture de poursuites).

Laurent Jacob,
CST-Bruxelles,
35 rue Van
Elewijck, 1050
Bruxelles, tél. :
02.644.17.11,
Email :
collectifsans
ticket@alterm.org,
CST-Liège, 21
rue Pierreuse,
4000 Liège,
tél. :
04.344.58.88



Légitimité des actes - légalité du code

La recherche de responsabilisation personnelle et collective dans l'organisation des transports que traduit l'usage de la carte rentre ainsi dans une nouvelle phase...

On s'accommode généralement de constater que les ravages causés par le trafic routier (les « externalités », en langue de bureau d'études) coûtent plus de 10.000 milliards de francs belges (!) par an aux Européens.

Du côté de la SNCB, on ne s'émeut guère de savoir que l'entièreté du matériel roulant de la compagnie, financé au départ par des fonds publics, est aujourd'hui tombé dans la poche d'opérateurs privés comme IKEA auxquels la SNCB est réduite à louer le moindre wagon. Mais des usagers qui refusent de cautionner plus longtemps cette liquidation et qui tentent de reprendre prise sur les conditions de leur transport, voilà qui incite la SNCB à réagir résolument.

Les citoyens ainsi poursuivis risquent des peines allant de la saisie (sur les revenus ou les biens) à une semaine de prison ferme. A la mise en œuvre de la mobilité pour tous, les pouvoirs publics répondront peut-être par l'absurde : l'immobilisation de quelques-uns, le cachot...

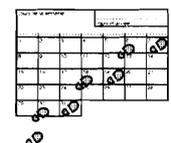
Les titulaires de la CDT entendus par les services policiers ont tous, à notre connaissance, reconnu avoir voyagé en train en l'utilisant et ont clairement assumé l'acte « litigieux », la plupart d'entre eux remettant d'ailleurs à l'agent qui les convoquait une déposition écrite exprimant leur point de vue.

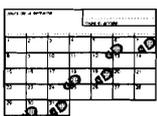
Début d'une série de procès contre des utilisateurs de la carte de droit aux transports (CDT) : le 17 octobre 2000. Comme vous le savez déjà (cf. précédents numéros du journal²), depuis octobre 1998 des centaines de personnes se sont servi au moins une fois, pour se déplacer en train, de la carte de droit aux transports que proposent les CST, tandis que plusieurs dizaines de titulaires de cette même carte l'ont utilisée depuis lors comme titre de transport pour la plupart ou la totalité de leurs trajets sur le réseau de la S.N.C.B.

Si, en situation, cette pratique nous réserve régulièrement d'agréables surprises (contrôleurs pleinement solidaires et « oubliant » de verbaliser, échanges d'informations et d'expériences avec le personnel de bord et d'autres voyageurs,...) et si elle continue à donner une forme concrète à l'ambition de service public qui l'alimente, l'emploi de la CDT reste assimilé administrativement à une « irrégularité », et pénalement à une contravention.

(1) : plan
décennal
d'investissements
de la SNCB,
contrats de
gestion des
TEC et de la
SNCB, ou
encore les
textes
européens
(accès du privé
aux
infrastructures
ferroviaires et
règlement sur
les « contrats
de service
public »,
délégués à
des...
opérateurs
privés).

(2) : cfr
« Journal du
Collectif » n°
13, mars/avril
1999, p 6 et n°
19, mars/avril
2000, p 14





Comme nous l'avons toujours laissé entendre, la série de procès qui s'annonce (et qui pourrait s'étaler sur plusieurs années...) n'est à nos yeux ni plus ni moins qu'une étape dans le cours du processus enclenché voici deux ans.

Nous n'avons l'intention d'y jouer ni la victimisation « *l'acharnement judiciaire contre les plus précaires* », assorti d'un couplet misérabiliste) ni la rupture frontale (dénonciation d'une parodie de justice, de rouages au service des intérêts dominants), quand bien même ces approches seraient fondées.

Rappelons-nous que l'utilisation de la CDT privilégie les relations micro-politiques et la mise en jeu ouverte des responsabilités (celle du personnel comme celle des usagers) au lieu d'engendrer une attitude de fuite (la fraude) ou d'affrontement (la pure affirmation d'un droit basée sur un rapport de force).

De la même manière, plutôt que de « monter à l'assaut » du tribunal ou de croiser les doigts dans l'espoir d'y subir la sanction la moins lourde, nous préférons ici aussi miser sur les

ressorts internes de la situation, explorer les possibilités de construction qui s'y offrent, y faire passer un minimum de souffle, bref : tenter l'aventure de la jurisprudence, du droit constituant comme diraient certains...

Soutenez notre action

La première audience à cet effet aura lieu le mardi 17 octobre à 9h, devant la 24^{ème} chambre du Tribunal de police de Bruxelles. Deux utilisateurs de la CDT y comparaitront pour y assumer des infractions à la loi de 1895 sur le transport par chemin de fer.

Les Collectifs sans ticket appellent toutes celles et tous ceux qui partagent leur projet de réappropriation commune des équipements collectifs à se retrouver ce jour-là à 8h (oui, du matin !) à la Maison de la Paix (35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles). Nous y ferons le point sur la pratique du droit aux transports et de nouveaux dispositifs d'intervention publique, avant d'assister ensemble au fonctionnement réputé expéditif du Tribunal de police...

DROITS DEVANT : défense des droits des chômeurs, des minimexés et de tous ceux qui vivent la précarité

Une association née dans l'action

Droits Devant est un groupe pluraliste, indépendant de toute institution. Notre association a été créée par quelques militants, déjà présents et actifs dans la lutte contre l'exclusion sociale qui ont ressenti la nécessité d'unifier les initiatives prises çà et là par différentes organisations, qu'elles soient syndicales ou autonomes au mouvement syndical.

En mai-juin 97, une grande manifestation, ponctuant une marche européenne de chômeurs et de précaires avait lieu à Amsterdam.(...) C'est une occasion pour contester, pour revendiquer, pour imposer un rapport de force, mais c'est aussi un moment pour se parler et confronter les expériences. Dans les cars, on plaisante, on rit, on chante et on discute. L'idée de créer Droits Devant a émergé, durant le trajet qui nous conduisait et nous ramenait d'Amsterdam, dans la tête de quelques chômeurs et minimexés, militants syndicaux et travailleurs sociaux qui ne voulaient plus agir de façon dispersée. La première réunion eut lieu en juillet 1997.

Lors des premières rencontres, un débat s'est immédiatement enclenché entre les militants syndicaux et d'autres, qui, chômeurs et minimexés, se sentent délaissés, abandonnés, par ces grandes organisations sociales. Ce débat ne fut pas facile à mener et les points d'entente ne furent pas évidents à trouver. Mais au bout de quelques assemblées, les gens avaient appris à se connaître et à un peu mieux se comprendre.

Mener une action en direction du monde syndical

Tout le monde était d'accord pour dire qu'il ne fallait pas attendre les syndicats pour bouger, mais qu'il fallait absolument les faire bouger. Un syndicat, c'est une infrastructure qui doit être au service des affiliés et des luttes. Les sans-emploi représentent une grande masse de syndiqués, il faut absolument se battre pour que la F.G.T.B. et la C.S.C. organisent en leur sein des structures représentatives des

chômeurs et des précaires avec droit de décision. Il faut que les revendications des sans emploi soient entendues et défendues par tous les syndiqués et donc y compris par ceux qui ont encore la chance d'avoir un emploi. (...)

Dans notre groupe, des actifs, chômeurs, minimexés, travailleurs en contrat précaire, militants syndicaux se sont toujours côtoyés. (...) Notre priorité est donc de constamment faire appel à TOUS dans toutes les activités que nous entreprenons.

Donner la parole à ceux qui vivent dans la précarité

Ceci étant dit et bien que les membres de notre association soient issus de différents milieux, nous attachons beaucoup d'importance au fait que notre action doit être basée avant tout sur la prise de parole de ceux qui vivent quotidiennement la précarité. C'est à partir de leur vécu, de leurs aspirations, de leurs témoignages que les revendications du mouvement social contre l'exclusion doivent être élaborées. Dans tous les débats que nous avons organisés, par exemple, nous avons tenu à ce que les personnes concernées puissent exprimer ce qu'elles avaient sur le cœur, leurs difficultés au quotidien et aussi, leurs souhaits d'amélioration de leur vie quotidienne.(...)

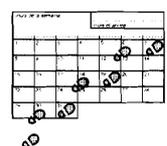
Réfléchir, prendre du recul par rapport à ce qu'on fait, se confronter à d'autres façons de pratiquer, c'est important. Nous tenons donc à être un lieu de débats et c'est pour cette raison que nous en avons organisé quatre importants à La Louvière. L'un portait sur l'exclusion vécue par les chômeurs et les minimexés « dans la vie de tous les jours » et l'autre, sur le rôle joué par les organisations syndicales vis-à-vis de l'exclusion sociale.

Publication d'un Livre Gris

Dans le cadre des élections européennes et législatives de juin 1999, nous avons interpellé les partis politiques sur les propositions contenues dans notre « Livre Gris » car nous tenons à être des citoyens actifs et en tant que

119 rue des
Canadiens,
7110 Strépy-
Braquegnies,
tél. 064-
67.80.68 ou
064-28.24.78
ou 067-
49.11.49; les
intertitres sont
de la rédaction

Droits Devant est une association de fait vivant sans subside d'aucune sorte. Si vous souhaitez nous aider, voici notre numéro de compte : 742-6412375-31.



(1) : Des commandes sont encore possibles en téléphonant au 064-67.80.68 ou en écrivant au 119, rue des Canadiens, 7110 Strépy-Bracquegnies.

(2) : N'hésitez pas à contacter notre secrétariat, voir ci-dessus.

tels, nous ne voulions pas louper un événement politique propice à mettre au pied du mur les partis politiques susceptibles de participer à une majorité gouvernementale. (...)

Tout au long de cette année scolaire 99-2000, nous avons travaillé à la diffusion du « **Livre Gris, la réalité de l'exclusion** »¹. Cette publication de Droits Devant a été réalisée à partir de témoignages et de consultations de personnes vivant des situations de précarité. Nous avons voulu faire un tour d'horizon des situations d'exclusion vécues par les minimexés, les chômeurs mais aussi les travailleurs en contrat précaire. Cette brochure présente les alternatives que nous proposons pour juguler l'exclusion sociale et le chômage. Elle se penche aussi sur la question d'une fiscalité alternative, plus juste, permettant de répartir les richesses au profit de la population et de financer des projets sociaux.

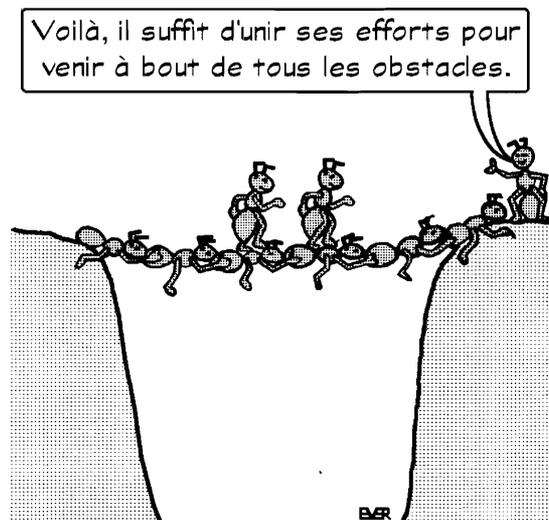
Mobilisations dans la région du Centre

Nous avons organisé différentes mobilisations dans notre région du Centre afin que le plus grand nombre possible de gens soient présents à la manifestation des chômeurs français à Paris en Mars 98, à la manifestation des chômeurs et des minimexés organisée par le Collectif des Marches Européennes le 30 avril 98 à Bruxelles, à la manifestation des syndicats le 11 septembre 98 à Bruxelles.

Nous avons également mis sur pied une conférence de presse sur le thème des visites domiciliaires organisées par l'O.N.E.M. et, au cours de cette année 2000, nous avons entamé une campagne pour le droit à un revenu individuel décent avec conférence de presse, distribution de tracts, ... Cette action devrait se poursuivre à partir de septembre autour d'une pétition devant servir à interpeller sur ce sujet différents niveaux de pouvoir. En mai 2000, nous avons de nouveau convié les partis politiques à une interpellation sur le thème de l'Etat social actif.

Plusieurs d'entre nous ont signé l'appel « cette fois, ça suffit ! », en solidarité avec les travailleurs de Bombardier Manage qui sont menacés de perdre leur emploi par une multinationale qui veut fermer le site alors que celui-ci est rentable ! (...)

Nous tenons également à être présents dans les mobilisations européennes car beaucoup de décisions se prennent au niveau de l'Europe. Celles qui sont envisagées pour le futur ne vont



pas dans le sens du progrès social mais bien dans celui de la régression. Il est donc important qu'un mouvement européen de chômeurs, de minimexés, de précaires, d'actifs se développe. (...)

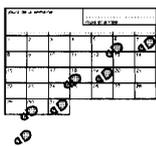
Les projets pour la rentrée ne manquent pas² : marche mondiale des femmes et manifestation à la mi-octobre, campagne pour l'individualisation du droit aux allocations sociales et pour leur augmentation (en relation avec les mobilisations à l'occasion du sommet européen de Nice en décembre), débat sur le thème de la sécurité à Manage, poursuite du projet d'atelier d'écriture en collaboration avec le Théâtre du Copion.

Nos revendications

Pour que les droits humains et sociaux redeviennent la priorité dans notre société, nous revendiquons :

- Le droit à un revenu individuel décent qui implique une augmentation significative des minima sociaux ;
- La suppression de l'article 80 (exclusion du chômage pour longue durée) ;
- L'augmentation significative du salaire minimum ;
- Un refinancement des matières sociales afin que TOUT LE MONDE puisse accéder aux droits fondamentaux : logement, santé, enseignement, culture, loisirs, mobilité... ;
- La réduction du temps de travail à 35 heures, sans perte de salaire, avec embauches compensatoires, encadrée par une loi ;
- Une redistribution des richesses par une fiscalité juste.

Les sans emploi en marche



Bureau des Allocataires Sociaux : Témoignages et Abus ! (B.A.S.T.A !)

Basta ! est une association de fait hébergée actuellement dans les locaux et sur le site Web de la Ligue des Droits de l'Homme.

Elle regroupe un ensemble de personnes intéressées par les problématiques chômage et CPAS (militants, allocataires sociaux, chercheurs, syndicalistes, juristes ainsi que des fonctionnaires et des agents des administrations concernées). Cette diversité rarement réalisée a pour but de susciter une forme nouvelle d'expertise militante sur ces questions où le manque d'informations fiables est bien souvent synonyme de sanctions et d'exclusions.

Basta ! propose aux allocataires sociaux d'envoyer des témoignages de cas vécus (de préférence par e-mail, et à défaut par courrier

ou par fax) afin de dégager des situations récurrentes de non-droit et d'organiser une riposte collective. Les documents seront anonymisés avant toute diffusion.

Basta ! s'intéresse également à tous documents, articles de loi ou réglementations « mis en contexte » permettant pour tel ou tel cas précis, dans telle ou telle situation concrète, de ne pas tomber dans un de ces pièges tendus délibérément afin de « dégraisser » les Statistiques Officielles.

Basta ! mettra en ligne les divers arrêts des tribunaux du travail, accords locaux, nouvelles réglementations nationales ou communautaires. Afin que la jurisprudence en faveur des allocataires sociaux se diffuse au plus vite.

*Basta ! c/o
Ligue des
Droits de
l'Homme, 91
rue de
l'Enseignement,
1000 Bruxelles,
Dominique
Rozenberg, tél :
02.209.62.80,
fax :
02.209.63.80**

Le Comité des Citoyen(ne)s sans emploi de Bruxelles

Le **premier bulletin d'information** du Comité des Citoyen(ne)s sans emploi de Bruxelles est sorti. Outre leurs principales activités : un lieu de parole proposant deux débats par mois, et deux comités de défense (un pour les minimexés et un pour les chômeurs), le Comité continue ses permanences le mercredi de 19h à 21h et le jeudi de 12h30 à 14h.

A partir de septembre, une juriste viendra tous les premiers jeudis du mois pour répondre aux questions.

Le Comité travaille en collaboration avec d'autres groupes tels la Ligue des Droits de l'Homme, les Marches européennes, Attac et

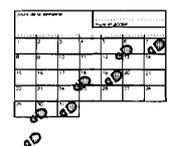
d'autres groupes de sans emploi.

Dès septembre, le Comité organisera une fois par mois des rencontres dans le cadre du lieu de parole qui seront centrées sur la condition des femmes minimexées et au chômage.

Le groupe des chômeurs du Comité des Citoyens sans emploi récolte des témoignages retraçant le parcours du citoyen sans emploi dans le labyrinthe des administrations (ONEM, ORBEM, Syndicats, CAPAC, bureaux de pointage).

Rens. : 02.479.39.82 ou 02.644.04.48

Les sans emploi en marche



Les « Sans » du Japon revendiquent leurs droits !

transmis par
les Marches
européennes
contre le
chômage, la
précarité et les
exclusions,
104, rue des
Couronnes, F-
75020 Paris
(France), Tel :
33.1.44.62.63.44,
e-mail :
marches97@
ras.eu.org,
http://
www.ras.eu.org/
marches/

1. Les conditions de la précarité et de pauvreté au Japon

A la suite de la crise économique des années 1990, le taux de chômage du Japon s'est élevé à 4.9 % de la population active, soit 5 millions de chômeurs au total. Nous assistons à une augmentation de la population en situation précaire ; les personnes qui touchent une aide sociale dépassent le million, les travailleurs journaliers sont 1,5 million, les travailleurs en contrat précaire (principalement les travailleurs à mi-temps) sont 10 millions.

Mais les brutalités réelles ne peuvent être uniquement représentées par les chiffres. Les travailleurs sont victimes d'une négation de leurs droits fondamentaux à tous les niveaux ; des répressions sont exercées continuellement contre les syndicats revendicatifs. On observe une poussée du « néo-libéralisme », laquelle est ignorée par la majorité des médias qui sont rares à la critiquer. Au Japon, la grève est mal vue par les consommateurs qui sont pourtant eux-même des travailleurs... Le fait que les travailleurs se battent dans le monde entier pour les droits ne fait pas vraiment partie de leurs préoccupations.

drapeau et l'hymne nationaux, le durcissement du contrôle des étrangers, etc...

Le préfet actuel de Tokyo est un nationaliste d'extrême droite qui n'hésite pas à déclarer que les étrangers sont à l'origine de l'insécurité grandissante, propos discriminatoires qui sont largement soutenus par le grand public... Ce préfet est également responsable d'une politique qui diminue la protection sociale, qui était pourtant déjà insuffisante.

2. La Marche sur Okinawa

Des sans-abri des grandes villes du Japon (Tokyo, Nagoya, Osaka) ont marché de Tokyo à Okinawa du 24 juin 2000 jusqu'au 16 juillet ; ils sont restés une semaine à Okinawa. L'existence des pauvres est toujours ignorée sur la scène internationale des puissants, dont le Sommet des 8 est l'expression. « *Nous nous manifestons pour dénoncer l'injustice du système de redistribution inégale, et le monopole des richesses par les pays riches* ».

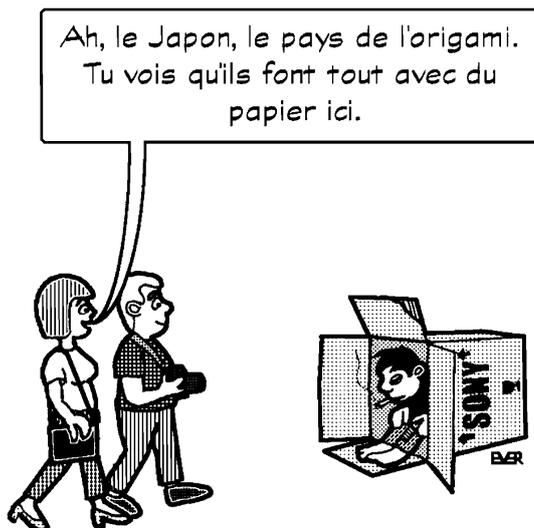
Cette marche avait deux objectifs :

- « *rallier les sans-abri des différentes villes traversées, discuter ensemble de notre avenir et nous entraider* ».

Aujourd'hui, il existe plus de 20.000 sans-abri au Japon. La plupart d'entre eux se trouve dans les grandes agglomérations. Les sans-abri sont, dans la plupart des cas, des travailleurs journaliers employés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ou des ouvriers de l'industrie sous contrat à durée déterminée. Les emplois qu'ils occupent constituent un travail précaire. Les faillites des entreprises ou leur endettement à cause de la crise économique entraînent une précarisation accrue des travailleurs journaliers ; certains parmi eux se retrouvent à la rue.

Mais une fois qu'on se retrouve à la rue, on ne peut plus bénéficier de l'assurance de minima sociaux qui, en principe, est garantie pour tous par la Constitution. L'aide sociale est, en réalité, appliquée au cas par cas ; certaines municipalités ne l'appliquent plus aux sans-abri, même s'ils sont malades ou âgés, car ils sont sans domicile fixe. L'année dernière, le gouverne-

Les sans emploi en marche



Les frustrations des travailleurs réprimés sont canalisées vers le nationalisme; le renforcement de l'alliance militaire entre les Etats-Unis et le Japon, la mise en vigueur d'une législation qui définit « Hinomaru » et « Kimigayo » comme le



ment a finalement mis en place des mesures visant à la protection des sans-abri, mais avec une apparente réticence.

● « réclamer la reconnaissance sociale de notre existence et de notre situation actuelle ».

Les mouvements revendicatifs des sans-abri développés au cours des dernières années ont abouti à une amélioration de leur situation, et à une prise des mesures urgentes par le gouvernement. Il n'y a pas longtemps que la culpabilisation des sans-abri a été remplacée peu à peu par la reconnaissance du fait que le système social actuel produit une population défavorisée croissante.

Mais les municipalités continuent d'expulser les sans-abri à cause des plaintes de riverains qui se multiplient ; les agressions de sans-abri par des jeunes sont observées quotidiennement. Cela montre bien que la discrimination et les préjugés contre les sans-abri persistent toujours.

Les sans-abri sont dépourvus de leurs droits fondamentaux, même du droit de vivre. Ils ne cessent de lutter pour leur survie. Ils se construisent de petites cabanes, en carton ou en plastique, dans les parcs ou sur les quais. Ils se regroupent en communautés où on partage le travail où on se procure en commun la nourriture. Ils se battent contre le pouvoir qui non seulement n'admet pas leurs efforts pour survivre, mais également les expulse des lieux où ils étaient établis.

Comme ce fut stipulé en 1997 par l'Habitat II des Nations Unies, l'expulsion forcée sans possibilité de relogement est interdite au niveau international.

« Nous revendiquons nos droits. Nous contestons une société qui condamne certains de ses membres au chômage, à la rue, discriminés, exclus, agressés continuellement et qui meurent comme des chiens. Nous revendiquons notre droit à la vie, au logement, à l'emploi, qui sont des droits fondamentaux ».

« Nous marchons sur Okinawa, où se tient le Sommet de huit des pays « développés ». Les pays développés pratiquent les politiques « néo-libérales » qui font s'accroître les

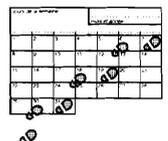
inégalités entre riches et pauvres. Les décisions politiques du Sommet touchent directement les sans-abri. C'est pour cela que nous, les sans-abri, manifestons notre contestation à l'occasion du Sommet ».

3. Revendications

Nous revendiquons :

1. un aménagement du système social pour un « développement durable / tenable » ;
2. une réforme qui limite la spéculation des capitaux ;
3. une annulation de la dette extérieure des pays pauvres ;
4. le respect des droits fondamentaux des individus en situation précaire ainsi que des minorités ethniques ;
5. la reconnaissance du droit au logement des pauvres ;
6. l'abolition du pouvoir centralisé autoritaire et l'affirmation de la décentralisation ;
7. une démocratisation politique et économique ;
8. la maîtrise de la guerre par la création de l'entente entre les peuples ;
9. un accès pour tous à l'information, aux savoirs et aux techniques.

Les sans emploi en marche

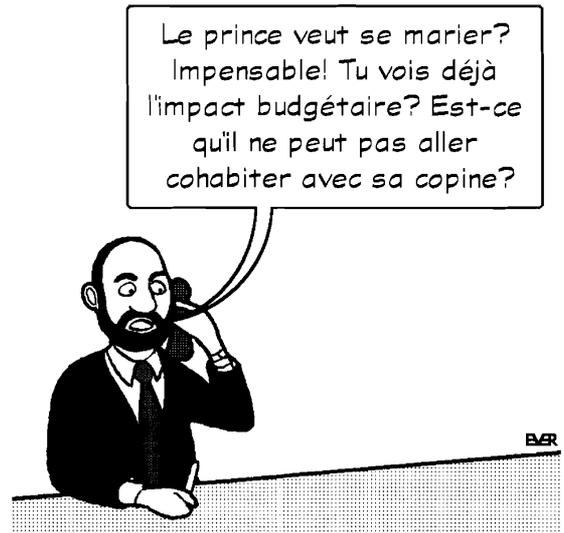


Droit à l'aide sociale des candidats à la régularisation

Le refus de l'aide sociale aux étrangers ayant demandé la régularisation est contraire aux droits de l'Homme. La LDH et son homologue flamand entament des actions pour que le droit soit octroyé au candidat à la régularisation¹.

La loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume, alors même qu'elle garantit aux candidats à la régularisation un droit de séjour sur le territoire belge pendant la durée de l'examen de leur demande (article 14), ne prévoit pas de leur garantir l'aide sociale.

Le Ministre de l'intégration sociale, M. Johan Vande Lanotte, a affirmé au nom du gouvernement que la proposition de prévoir la possibilité de recevoir l'aide sociale était inopportune, en raison du coût budgétaire estimé qui en résulterait. Ce choix a cependant été contesté par plusieurs décisions des juridictions du travail (vous trouverez deux jugements des tribunaux du Travail de Liège et Verviers sur notre site à www.liguedh.org). Il contredit en outre la jurisprudence de la Cour d'arbitrage, qui s'est montrée par le passé particulièrement soucieuse que le droit à l'aide sociale soit accordé dans des conditions qui respectent l'exigence de non-discrimination.



La Ligue des Droits de l'Homme, représentée par son secrétaire général Olivier De Schutter et par la présidente de sa commission étrangers Sylvie Saroléa, et la Liga voor Mensenrechten, représentée par son président Paul Pataer ont exposé les enjeux de la question et les initiatives juridiques qui sont envisagées pour que cesse une violation du droit élémentaire de chacun à mener une existence conforme à la dignité humaine.

La Ligue exige la régularisation immédiate et inconditionnelle des 34.000 dossiers en attente

Patrick Charlier, Directeur LDH :

« Le Ministre de l'Intérieur Duquesne vient de confirmer la mauvaise volonté politique du gouvernement à mettre en œuvre le processus de régularisation. En renvoyant le dossier de Mohammed Dardor, vieil homme aveugle et gravement malade, devant la commission de régularisation alors que celle-ci a rendu un avis favorable, le ministre trahit ses engagements. Il avait en effet promis de suivre l'avis des commissions de régularisations.

On assiste ici à un jeu de ping-pong inacceptable car la vie d'un homme est en jeu.

Un homme qui sans le secours de l'asbl Relais et Guidance de madame Lahlou et le Collectif contre les expulsions serait aujourd'hui déjà mort faute de soins, de logement, de nourriture. En conséquence nous exigeons du Ministre qu'il régularise effectivement tous les dossiers en attente et cela sans plus de délai. »

Maître George-Henri Beauthier, avocat de Mr Mohammed Dardor :

« Ce matin, je me suis retrouvé devant une chambre de régularisation très en colère parce que le dossier de monsieur Dardor est limpide, clair, complet ; toutes les attestations s'y



trouvent pour qu'il bénéficie du critère 3 de régularisation. La commission a envoyé le dossier avec un avis positif au Ministre. Et pourtant le Ministre chipote. (...) Tout à coup, monsieur Dardor aurait des liens familiaux dangereux pour la Belgique, on lui fabrique un entourage douteux, un fils et une belle-fille qui n'existent pas. Nous avons dû demander au propriétaire de l'appartement loué pour monsieur Dardor d'attester par écrit qu'il n'était pas son fils. Ceci n'entre pas dans la procédure. Sous prétexte d'une ressemblance de noms, Dardour et Dardor, l'administration de l'Office des Etrangers construit un scénario abracadabrant.

Il ne faudrait pas croire que la mauvaise foi de la part de fonctionnaires pourrait rester impunie. Je tiens à rappeler que les fonctionnaires peuvent aussi connaître des sanctions pénales lorsqu'ils ne travaillent pas de bonne foi¹. Le ministre Duquesne se montre ici coupable de non assistance à personne en danger - article 422 bis du code pénal² - . Monsieur Dardor est un vieil homme aveugle, devenu aveugle par manque de soins en Belgique, gravement malade, c'est sa vie qui est en jeu. ».

Samira Lahlou, asbl Relais et Guidance :

« Lorsque je me suis informée auprès du cabinet du ministre de l'Intérieur sur leur attitude vis à vis de monsieur Dardor, on m'a répondu que j'avais commis un « *attentat médiatique* » contre le ministre en dénonçant les dysfonctionnements de l'administration des

dossiers de régularisation. Je rappelle que le dossier de monsieur Dardor a été perdu quelque part entre le secrétariat de la commission de régularisation et le cabinet du ministre. Il n'est miraculeusement réapparu qu'après l'article du Soir du mois de juillet dernier. »

Daniel Liebmann , Collectif contre les expulsions :

« Nous avons décidé aujourd'hui de montrer que nous soutenons monsieur Dardor et le travail de Samira Lahlou. Le cabinet du ministre de l'Intérieur lui a aussi dit qu'elle était mal entourée par notre collectif. Or depuis des mois nous nous faisons discrets, nous n'apparaissions pas dans la presse, pour ne pas nuire à l'avancement du dossier. Par quels moyens les services du ministre sont-ils informés des contacts que nous entretenons alors que ceux-ci ne sont pas publics ?

Aujourd'hui, c'est fini de laisser un ministre de l'Intérieur imposer la loi du silence à tous ceux qui dénoncent. Il est clair que si Samira Lahlou n'avait pas exposé les problèmes de monsieur Dardor au grand jour, dans les médias, celui-ci serait peut-être déjà mort. Son dossier, comme d'autres sans doute que nous ne connaissons jamais serait tombé dans un puits administratif et les personnes derrière ces dossiers oubliées à jamais. Le ministre de l'Intérieur, et la majorité gouvernementale derrière lui, sont prêts à enterrer la régularisation. Pas nous. »

(1) : article 233 du code pénal sur la coalition de fonctionnaires.

(2) : qui sanctionne l'inertie consciente, volontaire et non valablement justifiée, témoignée envers une personne en péril grave.

Actions pour la suppression du statut de cohabitant

Depuis trois ans déjà la Ligue des Droits de l'Homme s'est mobilisée sur la question du statut cohabitant en réglementation chômage et sur ses aspects intolérables.

On le sait, les cohabitants touchent une allocation moindre que celle des isolés, et un forfait la deuxième année. Un cohabitant chômeur au forfait touche près de 13.000 francs par mois, un minimexé cohabitant, près de 14.000 francs. Seul(e)s les cohabitant(e)s sont automatiquement exclu(e)s du chômage sur

base de l'article 80 (exclusion après 1,5 fois la durée moyenne régionale de chômage). Ce sont des milliers de femmes et d'hommes et qui vivent ainsi dans la précarité ou la déchéance, qui ont perdu une partie de leurs droits, pour lesquels ils avaient pourtant cotisé.

L'existence de ce statut cohabitant entraîne des perquisitions -officiellement dénommées « visites »- au domicile, exécutées par les agents de l'ONEm, pour vérification de la situation familiale.

Prédrag Grcic,
Secrétaire,
Ligue des
Droits de
l'Homme -
Section de
Bruxelles, rue
de Londres
15,1050
Bxl,Tél./Fax:
02-511.45.41,
courriel: <ldh-
cohabitant@
tiscalinet.be>,
http://
www.liguedh.org/
cohabitant;
condensé par la
rédaction.



(1) : un dossier intitulé « Les vingt ans du code cohabitant », conçu par les membres de la Ligue des Droits de l'Homme est à votre disposition contre versement de 150 francs, frais de port inclus, sur le compte 001-1420118-17 de la LDH-Bruxelles, avec la mention « dossier cohabitant ».

(2) : rappelons que jusqu'en 1980 il n'existait que deux statuts : soit isolé, soit chef de ménage. En 1980, le statut cohabitant est créé pour réduire le coût du chômage, en concertation avec les organisations syndicales. En fait, il s'agit d'une mesure qui avait déjà été prise dans l'entre-deux-guerres, et qui vise à restreindre les allocations destinées aux femmes.

Ce statut cohabitant¹, qui vise en outre essentiellement les femmes, nous revendiquons désormais sa suppression, purement et simplement, et sans délais. Notre section de Bruxelles a pris l'initiative de rassembler un réseau d'organisations disposées à travailler à la suppression de ce statut. Ce réseau s'est déjà réuni à trois reprises et un certain nombre de décisions ont été prises, auxquelles nous vous proposons de vous associer.

Plusieurs organisations nous ont communiqué leur appui et revendiquent la suppression du statut cohabitant : la Ligue des Familles, Solidarités Nouvelles, Droits devant !, le Collectif de chômeurs et minimexés du Tournaisis, le Comité des citoyens sans emploi d'Ixelles, Chômeur pas chien !, les Marches européennes, l'Observatoire de la Santé de la Région de Bruxelles-Capitale, le Front SDF Wallonie-Bruxelles, Vie Féminine, les Femmes Prévoyantes Socialistes.

Notre objectif est de mettre sur pied une campagne publique qui repose notamment sur :

- l'envoi d'un journal à fort tirage sur ce thème (3.000 exemplaires min.) en octobre ;
- la mise sur pied d'une table ronde le 16 novembre à Bruxelles ;
- la constitution d'un groupe de travail juridique qui s'est fixé pour tâche de définir quelles actions en justice peuvent être intentées qui aboutiraient à la suppression du statut cohabitant ;
- l'organisation d'une fête d'anniversaire : cette année est celle du 20^{ème} anniversaire du statut cohabitant² ! Nous comptons bien vous rencontrer au cinéma le NOVA le 25 septembre, à partir de 11 heures, au n°3 de la rue d'Arenberg à 1000 Bruxelles.

Les organisations qui souhaitent, formellement, rejoindre notre réseau et recevoir par la suite les informations sur nos activités sont priées de nous contacter au plus tôt par tél. au 02-534.81.29, ou par mail ou fax (voir ci-dessus). N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Participation au capital et au bénéfice. Adieux au salariat ?

1. De quoi s'agit-il ?

La rémunération des travailleurs¹ fait l'objet de toutes les attentions. Le gouvernement et le patronat, du moins, ne tarissent pas de projets à son égard. Le projet de ce bref article est de convaincre que non seulement les syndicats (chez qui la légitime priorité à l'emploi ne doit pas occulter l'enjeu salarial) mais aussi l'ensemble des organisations progressistes doivent sans délai se forger une analyse complète, informée et critique sur ces questions².

On tentera en effet de montrer que l'éventuelle mutation de ce salariat, qui a été (et reste) le modèle dominant de rémunération du travail, « constitue un enjeu qui déborde de toute part la technicité des questions économiques pour atteindre aux formes mêmes du lien social »³. Or il semble que ni le passé (*d'où vient le salariat – à quoi s'est-il opposé et à quoi a-t-il servi ?*) ni l'avenir (*par quoi se propose-t-on de le remplacer progressivement – avec quelles conséquences ?*) ne soit vraiment débattu -... ni compris ! - dans beaucoup d'organisations et de partis « de gauche ».

Avec l'ambition outrancière de répondre en quatre pages à ces supposées lacunes, nous vous proposons donc de revenir d'abord, rapidement, sur ce qu'est le salariat, pour une sorte d'état des lieux avant éventuelle transformation. Ensuite, nous décrirons, en termes froids et techniques, quelques-unes des plus aguichantes parmi les candidates à la succession : participation au bénéfice, parts bénéficiaires, stock options etc. Une troisième

étape donnera à ce texte un léger vernis d'érudition en examinant les raisons officielles et « scientifiques » de l'unanime plaidoyer (*Commission Européenne, OCDE, gouvernements belges successifs...*) pour de nouvelles formes de rémunération. Quatrièmement, j'avancerai deux hypothèses sur ce qui me semble être les véritables motifs de cette offensive. Enfin, pour conclure, je proposerai que... (lisez la conclusion, si ça vous intéresse !).

2. Retour sur le salariat

Enfant non désiré du capitalisme industriel, le salariat ne saurait se comprendre sans un bref rappel de ce qu'a signifié l'émergence et l'hégémonie de ce dernier. La suprématie des manufactures d'abord, puis du machinisme et du taylorisme, sur le travail artisanal, en généralisant l'emploi subordonné (pour le compte d'un « patron »), a quasi totalement éliminé les possibilités d'une subsistance « autonome » (petite paysannerie, petit commerce, artisanat etc.). Ce mouvement s'achève dans nos pays⁴ et se généralise sur la quasi-totalité du globe, grâce à la disparition de la frontière est-ouest et à la pénétration par le capital marchand des continents solvables de notre jolie planète.

Au passage, jetons donc une pierre aux croyants de la « fin du travail » et aux découvreurs de sociétés post-industrielles, en indiquant que la prévalence (quantitative) du salariat comme mode de travail continue à croître en Europe, et a fortiori à l'échelle du monde.

(1) Précisions lexicales : on entendra ici par « **travailleurs** », pour faire bref, l'ensemble des fonctionnaires, employés, ouvriers, et cadres avec ou sans emploi – sans vouloir manquer de respect à celles et ceux qui travaillent comme indépendant, comme mère de famille, comme bénévole etc. Par ailleurs, affichant à l'égard des distinctions juridiques une indifférence à peine polie, on désignera par « **rémunération** » la totalité des dépenses engagées par une entreprise en raison du travail presté à son profit, et ceci quel que soit le statut de la personne qui travaille et la qualification formelle du paiement ; aussi bien donc le salaire direct que les cotisations « personnelles » et « patronales », et toutes les sortes de primes, chèques-machin et avantages en nature. Enfin, par « **salariat** » on nommera un régime social dans lequel la rémunération des travailleurs prend, au moins en grande partie, la forme d'un salaire : c'est-à-dire d'un paiement négocié collectivement, en fonction de critères objectifs, d'une rémunération stable, garantie et soumise à la sécurité sociale.

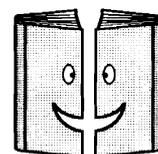
(2) C'est parce qu'elle était convaincue de l'importance et de l'actualité de ces questions que la CNE a décidé de consacrer sa session de formation de cet automne aux formes de la rémunération.

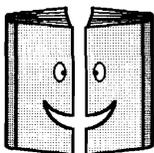
(3) Expression de Frédéric LORDON in « Fonds de pension, piège à cons ? » - éd Raisons d'Agir – juillet 2000 – 126 pages – 30 FF. A lire sans hésiter.

(4) On débattrà dès que possible de la place du travail réellement indépendant; ce qui est avancé ici est que cette place est en recul, malgré les incantations et les célébrations en sens contraire.

Felipe Van
Keirsbilck.
CNE, Email :
felipe.vk@
skynet.be

A lire... A débattre





Dès lors, si, pour le capitaliste, le travail est une ressource parmi d'autres, pour le travailleur, le revenu de ce travail est littéralement vital. Cette relation définitivement précaire et asymétrique donne au premier un pouvoir quasi absolu, dont les patrons du 19ème siècle abuseront absolument – la libre concurrence entre eux n'offrant d'ailleurs guère de choix à ceux qu'auraient encombrés des scrupules...

Pour ceux parmi les lecteurs qui n'étaient pas nés en 1840 ou en 1870, des images du film « *Daens* » peuvent, par exemple, évoquer la réalité de ce capitalisme pré-salarial : salaires fixés à la petite semaine, modifiés unilatéralement selon l'humeur du marché, plus misérables encore pour les femmes et les enfants que pour les hommes. Licenciement et embauche sans tralalas, à la grille de l'usine, au jour le jour. Paiement bien souvent en nature, en jetons valables au magasin du patron ; amendes et retenues sur salaire au moindre faux pas. Et bien sûr, pour le patron, pouvoir absolu dans les murs de l'usine, absolue irresponsabilité en dehors : qu'y peut-il, lui, si la maladie, le chômage ou la vieillesse vous affament. Il y a des bonnes sœurs pour ça...

Mais une conséquence imprévue de ce triomphe du capitalisme industriel, on le sait, a été de placer les travailleurs dans la situation objective de se coaliser. En 150 ans, au prix de mille luttes⁵, les organisations de travailleurs ont transformé la rémunération. Sans trop de souci de chronologie, relevons 7 étapes de cette transformation de la relation salariale :

- Conquête du droit à la liquidité, donc à être payé en argent, et pas en jetons ni en épargne ;
- Protection du salaire et limitation des amendes et retenues ;
- Passage du paiement aux pièces à un salaire quotidien, puis hebdomadaire ou mensuel ;

- Affirmation du lien entre salaire minimum et coût de la vie (indexation des salaires) ;
- Instauration de Commissions Paritaires (C.P.) compétentes pour fixer des barèmes minima pour toutes les entreprises d'un secteur ;
- Développement et mise à jour par ces C. P. de classifications de fonctions, objectivant la rémunération selon la qualification et/ou le travail effectué ;
- Généralisation des assurances sociales obligatoires et interprofessionnelles (Sécu).

Ce dernier point mérite une attention particulière, en ce qu'il constitue l'aboutissement et la clef de voûte de la conquête du salariat. Outrepassant les apparences du contrat de travail individuel, qui laissent penser que chaque entreprise paie « son » travailleur pour le travail effectivement presté, les prélèvements et les prestations de la Sécu font en sorte que, pour une part non négligeable⁶, l'ensemble des entreprises rémunèrent l'ensemble des travailleurs (actifs ou non, rappelons-le).

3. Peut-on vivre du travail des autres ?

La phrase précédente est à ce point in-croyable qu'il vaut mieux l'écrire une seconde fois : l'ensemble des entreprises rémunèrent l'ensemble des travailleurs, actifs, malades, en chômage ou pensionnés. *Mais enfin*, vous indignez-vous, *une PME de Poperinge appartenant à un groupe informatique américain est-elle responsable de financer la pension d'un mineur de Marchiennes et les allocations d'attente d'un jeune chômeur de Molenbeek ?* Si la PME emploie des salariés, la réponse est oui.

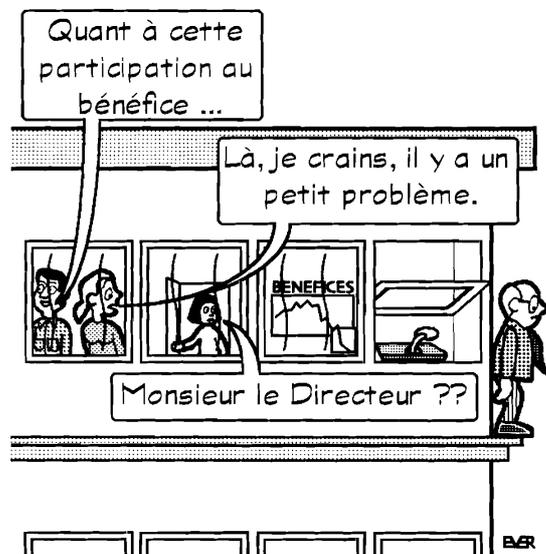
Au sein du salariat, il est légitime de vivre du travail des autres⁷. Doublement légitime ; d'abord par réciprocité : les autres travailleurs vivent également de mon travail. Ensuite par respect de la réalité : le produit du travail de chacun est, de plus en plus, le fruit du travail

(5) Et non pas seulement d'un « compromis social-démocrate » ou d'un « pacte social » entre travail et capital, comme on le dit aux enfants des écoles, lesdits pactes et compromis étant venus constater et stabiliser a posteriori l'état des rapports de forces établis dans la lutte...

(6) Un chiffre, pour fixer les idées. En Belgique, presque un tiers de la masse des rémunérations est versée aux travailleurs non pas directement et personnellement, mais collectivement, via le « *pot commun* » de la Sécu. Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un impôt (la totalité des prélèvements est redistribuée aux travailleurs) ni d'un salaire « différé » : la redistribution se fait sans délai, sans constitution d'une masse financière, et sans lien entre les prélèvements faits sur ma rémunération et de futurs « droits » capitalisés.

(7) C'est d'ailleurs légitime y compris pour ceux qui travaillent eux-mêmes. A supposer qu'Albert Frère soit salarié, la PME de Poperinge finance aussi ses frais de dentiste et les allocations familiales de ses enfants.

de tous. Il y a 150 ans, on pouvait encore acheter à un artisan un produit qu'il avait conçu et fabriqué quasiment seul ; bien souvent, il avait même fait lui-même une partie de son outillage, et avait assumé l'essentiel de ses apprentissages. La valeur ajoutée contenue dans ce bien, c'est lui et lui seul qui l'y avait mise : elle lui appartenait légitimement. Aujourd'hui, le moindre article standardisé a demandé, pour sa conception, sa production, sa promotion, sa vente etc., la contribution de dizaines de travailleurs différents, tous longuement formés aux frais de la collectivité⁸. A qui appartient la valeur ajoutée ? Qui doit-elle permettre de rémunérer ?



Plus largement même, le fonctionnement de notre société technique, complexe et tissée de réseaux multiples suppose une formation soutenue et une intelligence en éveil, non seulement chez tous les producteurs, mais aussi chez tous les consommateurs. Banksys ne gagne de l'argent que parce que la Belgique abrite 10 millions de consommateurs qualifiés en terminaux, self-banking, cartes à puces etc.

Retenons donc, s'il vous plaît, que le salariat, en imposant le salaire stable, liquide, négocié collectivement et partiellement socialisé, et en conférant aux organisations de travailleurs un droit de négociation sur la forme et le niveau

des rémunérations, a construit un contre-pouvoir unique au capitalisme.

En effet, seule une myopie coupable verrait dans la « cathédrale des travailleurs », comme on a joliment surnommé la Sécu, un simple arrangement juridico-institutionnel destiné à prémunir les familles contre les aléas de l'existence. C'est cela, oui, mais c'est aussi et surtout un obstacle et un défi au libre déploiement du pouvoir de l'argent. Autant, on l'a vu, la précarité absolue des travailleurs individuels a été un élément constitutif du capitalisme, autant leur sécurité collective s'y oppose et le contraint.

4. Des erzats de salaire...

Un numéro entier de ce bulletin ne suffirait pas à énumérer les exceptions, anciennes ou récentes, banales ou exotiques, à la forme « normale » de la rémunération sous nos climats. Citons pour l'exemple la partie variable du revenu de biens des commerciaux, les chèques-repas (non indexés, non soumis à la Sécu...), l'enveloppe glissée sous la table pour les heures non déclarées, etc. Deux ensembles de rémunérations non-salariales sont cependant d'une particulière actualité : celles visant la FLEXIBILISATION – INDIVIDUALISATION du salaire, et celles encourageant la PARTICIPATION AU CAPITAL.

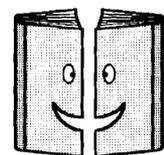
Dans le premier cas, l'objectif est de rendre incertain le niveau de mes revenus futurs, soit qu'ils dépendent partiellement de grandeurs variables (*primes liées au bénéfice courant, comme au GB par exemple*), soit qu'ils varient en fonction d'une évaluation a posteriori de mon travail (« *variable pay* » chez IBM).

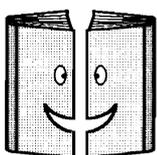
Bon nombre de formules, bien que différentes entre elles et s'inscrivant dans des stratégies de management distinctes, relèvent de cette logique. On aperçoit bien le triple intérêt qu'une entreprise peut y trouver :

- elle transfère sur ses salariés une partie du risque ; si les affaires marchent moins bien, ce sont eux, et non les seuls actionnaires, qui amortiront le choc [*flexibilisation*] ;
- elle crée un stimulant à la productivité, dans

(8) Si l'on voulait inclure dans ce compte tous ceux qui ont produit les *outils* qui ont permis de concevoir, produire, transporter etc. l'article en question, on retrouverait non des dizaines, mais bien souvent des centaines ou des milliers de travailleurs !

A lire... A débattre





- la mesure où je croirai (à tort ou à raison) que la partie variable dépend de mon zèle personnel [*flexibilisation et individualisation*];
- elle déplace de la négociation collective à l'arrangement en tête-à-tête la fixation d'une partie de la rémunération [*individualisation*];

Le second ensemble regroupe des formules dans lesquelles une partie de la rémunération est versée non pas en argent, mais en titres liés d'une façon ou d'une autre aux actions de l'entreprise. Il s'agit de donner aux travailleurs, ou de leur vendre à un prix préférentiel :

- soit directement des actions ;
- soit des « parts bénéficiaires », qui sont des actions sans droit de vote (donnant donc droit aux dividendes mais non accès à l'Assemblée Générale) ;
- soit des options sur actions (« stock-options » en anglais), c'est-à-dire des titres donnant droit à acheter demain les actions au prix qu'elles coûtent aujourd'hui.

Il est clair que ces diverses formules offrent les mêmes bénéfices que celles d'individualisation et de flexibilisation. Mais s'y ajoutent ceux liés à la financiarisation (voir plus loin).

Enfin, il faut ajouter qu'en se dérochant à l'exigence de socialisation partielle du salaire (cotisations à la Sécu supprimées ou réduites), les entreprises pratiquant ces « nouvelles » rémunérations s'offrent une appréciable économie. Et le plaisir raffiné de faire croire aux travailleurs que c'est pour leur bien : « voyez-vous, Dupont, si je vous le versais en salaire vous n'auriez pas grand chose, tandis qu'avec le système XYZ ça vous fait quand même 10.000 fb bien mérités en poche ... » Tant que Dupont ne s'autorisera pas à répondre « merci, patron. Mais si je mérite ces 10.000 fb, alors vous pourriez mettre de quoi me les payer proprement. Le système XYZ, c'est à vous qu'il fait gagner du fric, pas à moi ! ».

5. Ce qu'ils veulent – disent-ils

De 1830 à 1985, toute la propagande pour la

participation aux bénéfices s'est appuyée sur un ensemble d'arguments axés sur l'accroissement de la productivité individuelle⁹. Le travailleur, sachant son revenu suspendu à un profit incertain, montrera une motivation, une imagination et un sens des responsabilités accrus, un moindre absentéisme, et surtout fera preuve d'une belle discipline. Depuis Taylor, l'ennemi du profit est identifié : c'est l'ouvrier flâneur, celui qui oppose au management le pouvoir que lui donne sa maîtrise des savoir-faire. Aux gains de productivité s'ajoutent donc des économies en personnel de contrôle et d'encadrement.

Cette conception de la motivation me paraît passablement insultante pour les travailleurs : s'ils avaient attendu les stock-options pour montrer zèle et implication au travail, on en serait encore à la machine à vapeur¹⁰. Surtout, des enquêtes ont montré que, si la rémunération (et sa croissance en particulier) sont importantes pour contribuer à la motivation, il n'est pas nécessaire de la mettre en scène par des formules « spectaculaires » comme des participations financières : les travailleurs intègrent parfaitement les conventions collectives de hausse salariale comme leur participation à la richesse produite ensemble, et la rétribution de leur implication au travail.

Des économistes américains réputés progressistes, autour de M. Weitzman, ont ajouté un argument de poids, bien dans l'air du temps : la participation aux bénéfices créera massivement de l'emploi. Cette affirmation est incontestable, puisque des tonnes de mémoires et de thèses d'économétrie la démontrent au fil d'équations vraiment magnifiques. La logique intuitive pouvant s'énoncer comme ceci : si une part du salaire dépend des éventuels bénéfices, la part fixe peut être plus basse. Se basant, dans leurs prévisions, sur cette part fixe, les entreprises engageront davantage.

Malheureusement, la réalité continue à faire sa mauvaise tête et à ignorer les lois de l'économie : les évaluations concrètes ne

(9) Il faut ajouter, tout au long du 19ème siècle, une panoplie d'arguments moralisateurs : la participation étant bien souvent, à l'époque, versée en nature ou en épargne (prévoyance), elle permettait de protéger l'ouvrier contre son horrible penchant à faire de son revenu ce que bon lui semble. Il n'est pas certain, à l'heure des sombres pronostics sur l'avenir des pensions, que ce type d'argument ne renaisse pas avec le nouveau siècle...

(10) Sur la question de la motivation, on peut lire avec intérêt Marc HEES « Le management : art, science ou magie ? » éd. Seli Arslan – Paris – 2000

confirment jamais, dans les entreprises réelles, cette propension plus grande à embaucher. Cela s'explique : d'une part, les décisions d'embauche (ou de licenciement) ne reposent pas exclusivement sur un calcul coût-bénéfice, mais largement sur les nécessités de la production ; d'autre part, les entreprises, soumises aux exigences de « return » de leurs actionnaires, intègrent évidemment dans leurs plans la ponction sur les bénéfices que représente la participation des employés ; elles doivent donc viser un taux de rentabilité supérieur aux entreprises purement salariales – ce qui n'incite pas à l'embauche.

Enfin, un troisième argument connaît en France un succès réel : les entreprises, pour se protéger des méchants fonds de pension américains, ont besoin d'un ancrage national. Puisque les capitalistes français (ou belges) n'ont pas su ou voulu l'assurer, les gentils travailleurs français (ou belges) se sacrifieront pour la cause. C'est évidemment, par-delà tous les doutes qu'on peut avoir sur le patriotisme réel du capital, un argument qui a l'air un peu ridicule chez nous depuis la chute en des mains étrangères de la Générale, de Tractebel, de Cockerill-Sambre, de la BBL, etc. En France, l'argument peut encore servir, et il a bien servi à la « gauche » au pouvoir pour faire passer ses projets d'épargne salariale tout récemment.

6. Ce qu'ils veulent (vraiment)

Mon hypothèse, sans détour : les deux véritables moteurs de ce mouvement vers les rémunérations non-salariales s'appellent DEREGULATION et FINANCIARISATION.

DEREGULATION : à y bien regarder, ce qui caractérise l'intrusion du salariat dans le capitalisme, ce sont des **règles** (*interdictions, barèmes, prélèvements obligatoires ...*). Le marché ne connaît que le **contrat**, qui ne lie que ses signataires supposés librement consentants. A l'opposé la **règle** ou la **convention**, élaborée collectivement, s'applique à des catégories entières, dont les signataires sont les représentants.

Je n'ai jamais signé le code de la route, mais j'y suis soumis parce que les « *représentants de la nation* » l'ont élaboré en mon nom. L'effet de ces règles est d'orienter et d'entraver le marché. Lui ne cherche que le profit maximal, elles visent l'égalité, la sécurité d'existence, la liberté effective. Lui ne connaît de limites que techniques (le temps, l'épuisement des ressources naturelles et des « ressources » humaines), elles interdisent l'esclavage, pénalisent les travaux pénibles, limitent le temps consacré au travail. Dans ce sens, le projet de contournement de *toutes* les règles qui définissent ce que doit être la rémunération du travail (*relisez pour l'exercice les 7 points dans le point 2*) est le cœur du projet libéral¹¹.

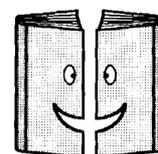
On parle de FINANCIARISATION pour indiquer que les échanges purement financiers prennent leur autonomie par rapport à la production de services et de biens, et que les financiers prennent le pouvoir sur les industriels. Comprendre les enjeux de la financiarisation demande de faire une petite gymnastique mentale, et d'adopter, le temps d'un paragraphe, le point de vue du capitaliste.

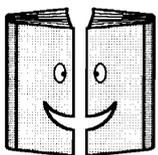
Pour nous, misérables fourmis laborieuses, l'argent est rare, et le problème est d'en gagner pour subvenir à nos besoins. Pour lui, l'argent est surabondant, et le problème est de savoir où le placer pour qu'il produise une rente maximale. Le fait que les fourmis soient infiniment plus nombreuses risque de leur laisser croire que leur logique s'impose ; hélas, il n'en est rien, et c'est bien la seconde qui mène le monde. Si on produit des yaourts aux fraises, ce n'est pas d'abord pour satisfaire votre besoin de calcium et votre goût du sucre, c'est surtout pour assurer aux capitaux de monsieur Danone un « return » optimal. Si le yaourt à l'huile de vidange rapportait un quart de pourcent de plus, vous vous passeriez de fraises...

Il faut donc voir n'importe quel **besoin humain** dans le monde d'abord comme une opportunité de faire du **profit** ; tout besoin satisfait en dehors des circuits du capital est un territoire à conquérir¹². De ce point de vue, la Sécu est un véritable scandale : 1.500 milliards de francs

(11) Avec notre respectueux souvenir au libéralisme politique, celui pour lequel la liberté du citoyen était une valeur sacrée, mort et enterré depuis presque un siècle. Pour le libéralisme d'aujourd'hui, la seule liberté sacrée est celle des mouvements de capitaux. Quant aux libertés civiles, circulez, la police de monsieur Verwilghen y veille...

(12) Ce que l'évangile ne vous a pas dit : la multiplication des pains, en même temps qu'elle nourrit la foule, affame les boulangers !





par an, un sixième de la richesse nationale, récoltés et immédiatement redistribués sans générer un centime de profit ! C'est intolérable. Si les gens ont besoin de sécurité en prévision de la vieillesse, du chômage, de la maladie, fort bien : mais qu'ils paient pour ! De rage, monsieur Axa et madame Royale Belge en pleurent sur leur oreiller : sur de telles sommes, ils soutireraient 15% pour leurs actionnaires...

« *Quel rapport avec les nouvelles formes de rémunération ?* » vous demandez-vous avec un peu d'agacement. Ça vient. Inciter les travailleurs à abandonner le bateau de la sécu pour les petits hors-bord de l'assurance privée suppose en effet deux conditions : qu'ils aient peur, et qu'ils aient de l'argent¹³. En rendant mon futur revenu incertain, en fragilisant la Sécu, et en me mettant à certains moments devant un petit capital, les formules de « participation » répondent merveilleusement à ces deux conditions.

7. Pour conclure : une question d'actualité et une perspective d'avenir

La pression mise sur la forme salariale classique pose aux organisations et partis progressistes de Belgique une question à brève échéance et un problème à plus long terme.

A court terme - à moins qu'il ne soit déjà trop tard ? - la question est de se situer face à des lois récentes et à des projets de lois qui encouragent et structurent diverses formes de participation au bénéfice et au capital. La place manque ici pour décrire en détail ces textes, dont le principe est affirmé dans la déclaration gouvernementale ; mais qu'il suffise d'en dire ceci : ils prévoient un cadre offrant aux entreprises sécurité juridique et réductions de cotisations sociales en échange de quelques conditions, dont la plus significative est que ces régimes ne seront instaurés, dans l'entreprise¹⁴ que moyennant **accord syndical** (*sauf dans les PME, d'où les syndicats sont souvent*

absents). C'est généralement ce qu'invoquent les défenseurs de ces projets pour les présenter comme un moindre mal.

Au-delà de la lassitude qu'inspire cette rengaine du moindre mal à l'heure où tous les partis « *de gauche* » de Belgique sont au pouvoir, il faut récuser l'idée même que cela représente un progrès par rapport aux pratiques non réglementées connues jusqu'ici.

Pour deux raisons :

- La loi ajoute un cadre, mais n'interdit pas de continuer à bricoler des formules en dehors de ce cadre. Si le cadre devait constituer une réelle entrave aux projets de flexibilisation salariale d'une entreprise, elle n'y entrera tout simplement pas... et continuera à bidouiller en dehors. Comment parler d'un progrès ?
- Mais surtout, les syndicats obtiennent que leur signature soit la condition d'un changement... dont ils ne veulent absolument pas ! Ce qui les met au total dans la situation d'un homme à qui l'on dirait « *jusqu'à présent on vous a marché sur le pied gauche ; désormais, on pourra être subventionné pour vous marcher sur le pied droit – mais attention : uniquement avec votre accord. (mais faute de votre accord, rien n'empêche qu'on continue à écraser vos ortels gauches...)* »

Avec ce problème supplémentaire que l'homme en question pourrait traiter par le mépris cette proposition absurde, tandis que, face aux travailleurs qui aspirent à augmenter leur revenu, et dans un contexte de concurrence syndicale qui ne favorise pas toujours la prise en compte des enjeux globaux, les délégués syndicaux seront pris en tenaille : le gouvernement continuera à interdire d'une main (via la norme salariale de compétitivité) les augmentations de salaire normales, et à encourager de l'autre les formules d'intéressement. Il sera souvent extrêmement difficile, dans ces conditions, de refuser les offres « alléchantes » que bien des employeurs

(13) Ce qui démontre amplement que les manœuvres de privatisation de la sécu ne sont pas autre chose que du racket : « *hep, petit : on va te casser la gueule, mais je peux te protéger si tu me passes ton nouveau blouson.* »

(14) Au passage, sans avoir l'air d'y toucher, on confine au seul niveau de l'entreprise la négociation de cette rémunération. On peut montrer qu'en matière de rémunération il y a une différence fondamentale entre la négociation entreprise par entreprise et celle menée pour un secteur entier, niveau de régulation de la concurrence. La conquête du droit de négocier des barèmes contraignants pour un secteur date du début du 20ème siècle ; de ce point de vue, comme de tous les autres, la promotion de la « participation financière » est un grand pas sur la voie vers le 19ème siècle ... Germinal, nous voilà !

avanceront, même là où la délégation aura clairement compris que chaque pas dans ce sens est un recul du salariat, un déni du fait syndical et une avancée libérale.

Dans l'actualité immédiate, il faut donc considérer que la question n'est pas s'il faut s'opposer à ces projets de loi et à leur mise en œuvre, mais seulement comment on peut le faire avec le plus d'efficacité.

A plus long terme, la question d'avenir est celle de la stratégie syndicale et progressiste par rapport au salariat lui-même. Elle est beaucoup trop vaste pour cet article, et pour mes modestes moyens. Mais on peut du moins la présenter, en l'énonçant par exemple comme suit : on a dit plus haut que le salariat « *contraint* » le capitalisme. Cependant, on ne peut pas dire qu'il le « *combat* » : il n'est en aucune façon, par lui-même, « *anti-capitaliste* ». En civilisant le capitalisme, il a sans doute contribué à le renforcer dialectiquement. Et nous sommes toujours dans un mode de production où l'essentiel du travail humain contribue à l'accumulation des richesses entre les mains des détenteurs du capital.

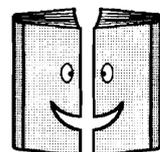
Deux siècles de rapports de force fluctuants entre organisations de travailleurs et capital n'ont certes pas affaibli ce dernier ; le paysage de la mondialisation-globalisation nous le montre aujourd'hui, plus fort et plus centralisé qu'il ne l'a jamais été, revendiquant d'étendre son empire non seulement à la totalité de la planète, mais aussi à la totalité de la vie. Ni l'enseignement, ni les soins de santé, ni même les prisons ne doivent échapper au marché, et jusqu'au plus intime de nos existences et de nos gênes fait l'objet de plans de marketing.

L'objectif de confinement-régulation du pouvoir financier global peut-il encore suffire ? Si l'on croit que non, peut-on se donner des alternatives ? Dans tous les cas, le chemin ne passe-t-il pas davantage par un accomplissement¹⁵ du salariat que par sa dissolution ?

Merci de me téléphoner la réponse dès que vous l'avez.

(15) Au sens où l'entend Bernard FRIOT « *Puissances du salariat* » : un bouquin qu'il vaut mieux lire que de ne l'avoir pas lu.

A lire... A débattre



Connaissez-vous le nouveau « Big-Brother » : la BCSS¹ ?

Jean-Louis Erlaud.

(1) : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

(2) : Le texte ci-dessous est une synthèse tirée des fiches individuelles en usage dans les différents organismes de sécurité sociale et que le demandeur doit nécessairement remplir pour recevoir le revenu de remplacement auquel il prétend avoir droit.

(3) : Vous avez bien lu : les premières (??) mesures répressives à l'égard des « pauvres » datent de la grande crise des années trente, glorieuse époque où les chômeurs devaient pointer deux fois par jour pour obtenir une maigre indemnité et ne pouvaient disposer d'un pigeonier, source de revenus éventuels.

Attention, combien de fois avez-vous rempli et signé un formulaire contenant des formules présentées ci-dessous sans l'avoir réellement lu ni accepté ? Vous n'aviez d'ailleurs pas le choix car un tel formulaire doit être rempli préalablement par l'assuré social, qu'il soit travailleur salarié, appointé, agent des services publics, travailleur indépendant, demandeur d'emploi ou pensionné pour demander et obtenir une allocation, une indemnité, une rente, une aide sociale ou un autre revenu de remplacement et porte le plus souvent un nom tel que « demande d'affiliation » ou « feuille de renseignements »².

« Je m'engage à donner connaissance de toutes modifications qui interviendraient au cours de mon indemnisation concernant mon domicile, mon statut social, ma situation familiale ou encore le droit à une pension de vieillesse ou d'ancienneté, à des prestations suite à un accident de travail, une maladie professionnelle, ou provenant de tiers responsables, à un revenu professionnel, à une allocation de handicapé ou à toute autre ressource financière ou en nature. »

« Je donne à l'organisme de Sécurité Sociale et aux instances chargées du contrôle, l'autorisation de vérifier cette déclaration auprès de l'Administration des Contributions directes. »

« Je m'engage à donner immédiatement connaissance de toute modification pouvant intervenir ultérieurement dans la situation définie ci-dessus. »

« J'ai connaissance du fait que des déclarations fausses ou incomplètes donnent lieu à des sanctions ou à des poursuites judiciaires. »

« Conscient du fait qu'une déclaration fausse ou incomplète peut entraîner des amendes ou des peines de détention, conformément aux dispositions de l'A.R. du 31 mai 1933³ concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités ou allocations de toute nature qui sont en tout ou en partie à charge de l'Etat, conscient du fait qu'une déclaration fausse ou incomplète peut entraîner l'application d'une sanction administrative, soit l'exclusion du droit aux prestations de l'O.A. (organisme assureur). »

« J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète. »

Des formulaires, des déclarations innocentes rangées dans les tiroirs poussiéreux de quelconques administrations ?

Détrompez-vous, depuis la création de la B.C.S.S., instituée sur base de la loi du 15 janvier 1990, tous les renseignements qui vous concernent sont soigneusement encodés dans ses mémoires informatiques par l'administration à laquelle vous avez fait appel (ONEM, CPAS, Mutualités, Office des pensions, Caisses d'allocations familiales...) et donc parfaitement accessibles aux autres administrations de la sécurité sociale.

Un exemple

L'annonce faite par Laurette Onkelinx, ministre de l'Emploi et du Travail, de la suppression (partielle) des contrôles domiciliaires le 4 février 2000 a fait croire à certains chômeurs qu'il s'agissait d'une victoire du droit et du respect de la personne.

Or le contrôle du chômeur par les inspecteurs "Dupont-Dupond" de l'ONEM lors d'une visite à son domicile est une démarche coûteuse en temps et en argent et pas toujours efficace. Un contrôle à l'improviste laisse beaucoup de possibilités d'absence légitime au contrôlé : faire des courses, conduire les enfants à l'école, aller chez le médecin, remplir des formalités administratives, chercher du travail, suivre des cours de promotion sociale...

Un contrôleur de l'ONEM a accès au réseau B.C.S.S. à son bureau, sans déplacement. Or, les faits et gestes des tous les assurés sociaux qu'ils soient actifs, chômeurs, minimexés ou invalides sont enregistrés dans la B.C.S.S. (registre national, carte SIS) : déménagement, changement de situation familiale, de revenus, de situation professionnelle, etc.

L'émission TV « AU NOM DE LA LOI » de janvier 2000 attirait l'attention sur les dangers de l'informatique pour la vie privée et surtout pour la santé des islandais, mais minimisait le péril pour les téléspectateurs belges, rassurant

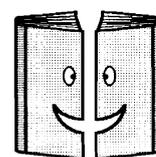
les intéressés, les assurés, par l'interview du directeur général de la B.C.S.S.

D'autres exemples d'utilisation

- Obligation de porter sa carte SIS quand on travaille dans certains secteurs d'activité, suspects de travail en noir, frauduleux, tel que le secteur de la construction ;
- Mise à disposition de votre mutualité de votre carte SIS afin d'obtenir le remboursement de médicaments ou de soins à l'hôpital à partir du 1 janvier 2000 ;
- Possibilité pour les communes et les CPAS d'identifier (et tentatives de radier de leur

population) les inscrits « à problèmes », détenus, colloqués, réfugiés etc, pour limiter les dépenses sociales de prise en charge (notons au passage qu'on interdit parfois aux travailleurs sociaux d'informer les minimexés ou bénéficiaires d'aide sociale des données informatiques les concernant).

L'assuré social tend à être considéré par les organismes de sécurité sociale comme un numéro de dossier, soit le N.I.S.S. (numéro d'inscription à la sécurité sociale). Le connaissez-vous ? Celui-ci figure sur tous les documents traitant de la sécurité sociale de près ou de loin. Et s'il est devenu un numéro, est-il encore un sujet de droit, un citoyen ?



Attac-Bruxelles, Libération Films asbl

et le Centre Culturel de la Communauté Wallonie-Bruxelles Le Botanique présentent :

Le cinéma d'attac

pour une autre mondialisation — rens. : 02.343.96.09

du vendredi 29 septembre au vendredi 6 octobre au Botanique
A chaque soir ses films, ses rencontres débats et ses intervenants

29 septembre	20h	Bullworth de Arren Beatly (USA, 1999)	
30 septembre	17h30	Ça commence aujourd'hui de Bertrand Tavernier (France, 1998)	
	20h	Ouvrières du monde de Marie-France Collard (Belgique, 2000)	
1 octobre	15h	Bok Jom (Aline Moens et Anne-Marie N'Daye), Birobezo, je déclare la guerre à la guerre (Aline Moens), La belle saison des interdits (A. Moens), Kinshasa, septembre noir (Ph. de Pierpont), et La petite vendeuse de soleil de Djibril Diop Mambety (Sénégal, 1998).	
		17h30	Un autre monde de Stacis Stoupis (Belgique, 1999)
		20h	C'est quoi la vie ? de François Dupeyron (France, 1999)
		20h	Ouvrières du monde de Marie-France Collard (Belgique, 2000)
2 octobre	18h	L'île aux fleurs de J. Furtado (Brésil, 1989)	
	20h	et Le mur de Taniperla de D. Berger (Belgique)	
3 octobre	18h	Le monde entier regarde d'Emmanuel Danas-Caillet (France, 2000), et L'autre mondialisation de François Christophe (France, 1999)	
		Roger and me de Michaël Moore (USA, 1990)	
4 octobre	18h	Ouvrières du monde de Marie-France Collard (Belgique, 2000)	
	20h	Ça commence aujourd'hui de Bertrand Tavernier (France, 1998)	
5 octobre	18h	C'est quoi la vie ? de François Dupeyron (France, 1999)	
	20h	Misère au Borinage de Henri Storck et Joris Ivens (Belgique, 1933) et Les enfants du Borinage de Patric Jean (Belgique, 1999)	
6 octobre	18h	Bullworth de Arren Beatly (USA, 1999)	
	20h	Le monde entier regarde d'Emmanuel Danas-Caillet (France, 2000) et L'autre mondialisation de François Christophe (France, 1999).	

Quand les damnés du nettoyage relèvent la tête

Cet article nous a été transmis par une lectrice, en écho à l'article paru dans le n°21 « Ce monde est le nôtre » : le Web de l'humanité, 31.5.2000 - International - Etats-unis, <http://www.humanité.presse.fr/journal/2000/2000-05/2000-05-31>

(1) : numéro un mondial de l'équipement des réseaux.

(2) soit environ 42.000 FB par mois.

« Nous sommes très déterminés et je suis sûr que nous allons gagner. » Rosalino Pedres, représentant des syndicats des entreprises de maintenance et de nettoyage (SEIU) de la Silicon Valley, évoque la lutte qui mobilise très largement les salariés du secteur en ce moment même.

Un accord pour une augmentation des salaires d'un dollar l'heure tous les ans sur une période de trois années devrait être conclu avec l'association patronale au début du mois de juin. Après avoir multiplié les actions dont plusieurs manifs bloquant pendant quelques heures le Camino Real, l'une des grandes artères de la vallée, les « janitors » (agents du nettoyage et de la maintenance) sont prêts à prolonger le bras de fer avec les directions.

Dans la profession, composée dans son immense majorité d'immigrés latinos, règne un climat de ras-le-bol exacerbé. Ce vendredi après-midi, les agents d'entretien de CISCO¹, célèbrent la fête des mères. Chorizo grillé, riz avec haricots rouges sont au menu. L'équipe, constituée essentiellement de femmes, travaille la nuit du lundi au jeudi et le dimanche dans la journée. Le tarif est de six dollars l'heure². Il n'y a pas de primes pour le travail de nuit, aucune couverture, ni maladie, ni retraite.

Isabel (vingt-huit ans) est mexicaine. Depuis trois ans en Californie, elle habite dans un garage avec son mari. « C'est devenu impossible de s'en sortir, dit-elle, la vie devient de plus en plus chère et nos salaires ne bougent pas ».

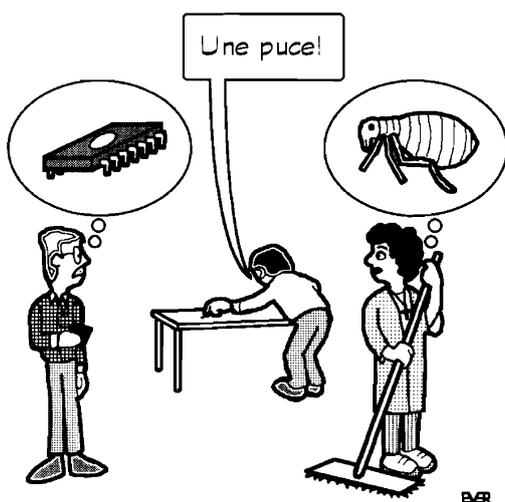
L'histoire de son arrivée aux USA ? Isabel préfère rester discrète sur le sujet. Probablement un scénario mille fois répété ici :

un passeur pour accéder à l'eldorado californien et puis, l'espoir de rentrer « le plus vite possible » en ayant économisé suffisamment

pour s'acheter un petit commerce et s'installer au Mexique. « Le problème », explique-t-elle, c'est que même en vivant comme des moines, nous n'y arrivons pas. ». Tout d'un coup, Isabel se met à parler et à parler jusqu'à révéler, au bord des larmes, qu'elle a laissé deux jeunes enfants derrière elle au Mexique : « Ils ont maintenant six et quatre ans. Ce sont mes parents qui s'en occupent. Je ne les ai pas revus depuis trois ans. » Faire un aller-retour de temps en temps pour serrer les siens dans ses bras ? « Ce serait trop cher et trop risqué », explique la jeune femme. Isabel n'a pas de papiers, comme son mari, comme 95 % des femmes de ménage de CISCO réunies dans le parc ce jour là.

Le syndicat SEIU a décidé, il y a quelques années, de lancer un grand mouvement de syndicalisation des immigrés avec ou sans papiers. « Depuis, précise Rosalino Pedres, le taux de syndicalisation dans notre secteur ne cesse d'augmenter. Nous avons obtenu des premiers succès importants à San Francisco avec des augmentations de salaires conséquentes ». Le syndicaliste, lui-même d'origine mexicaine, a été formé par le syndicat dont il est membre depuis une dizaine d'années. Il est le seul latino de la section du SEIU de San José à parler anglais. Sur le fronton du petit bâtiment perdu entre deux bretelles d'autoroute, les salariées en lutte ont dessiné une grande fresque, dans la tradition du mouvement ouvrier latino-américain, qui revêt, quand on la découvre ici, dans l'univers des campus high tech de la vallée, un aspect quelques peu surréaliste. Un peintre anonyme a dessiné des travailleurs déterminés brandissant le drapeau du syndicat et clamant « Unidos, venceremos ! » (Unis, nous vaincrons).

Rosalino Pedres est très optimiste sur l'issue du combat engagé. « On a créé un bon rapport de force, dit-il. Et puis surtout, l'opinion publique est avec nous. » Et le syndicaliste de raconter les témoignages de sympathie des employés de base des grandes firmes, ces automobilistes qui leur adressent des encouragements à chaque manif sur la route et même quelques articles plutôt favorables dans la presse locale. « La situation de ces salariés heurte de plein fouet une des maximes du rêve américain selon laquelle quiconque travaille dur doit avoir droit à une place au soleil dans ce pays. ».



G7 et dette du Tiers Monde : bas les masques !

A l'occasion du G7+1 tenu à Okinawa, il est temps de faire le bilan des promesses d'annulation de la dette des pays du Tiers Monde. En juin 99, à Cologne, la coalition plurielle Jubilé 2000 remettait 17 millions de signatures aux dirigeants du G7 afin de les amener à annuler la dette de 50 pays du Tiers Monde.

Le G7 donna une réponse qui parut positive et s'engagea à annuler rapidement jusqu'à 90% des dettes de 41 pays pauvres très endettés (PPT) en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté. Cent milliards de dollars allaient être consacrés à cette initiative généreuse qui reçut un large écho médiatique.(...)

1. Qu'en est-il un an après Cologne ?

Sur les 100 milliards de dollars annoncés, à peine 2,5 milliards de dollars ont été effectivement réunis.

Cela représente environ 1,2 % de la dette des 41 PPT (dette qui a poursuivi depuis son ascension) ou 0,12 % de la dette totale du Tiers Monde (2.070 milliards de dollars sans tenir compte de l'ex-bloc de l'Est). On est bien loin des 90, voire 100 % d'annulation annoncés ! (...)

La générosité des pays les plus riches est vraiment chiche. Le Congrès américain a alloué aux réductions de dettes 63 millions de dollars en l'an 2000, 69 millions en 2001, soit *un quart de millième* du budget annuel de la défense des Etats-Unis qui s'élève à quelque 280 milliards de dollars. (...)

Selon nos calculs, aucun pays créancier du Nord ne fera un effort supérieur à 1% de ses dépenses militaires. C'est ainsi que le gouvernement belge a prévu d'allouer une somme de 800 millions de francs belges (environ 20 millions d'Euros) à l'effort d'allègement de la dette du Tiers Monde. Encore faut-il préciser que cette somme n'a pas encore été (pour l'essentiel) effectivement dépensée.

Au rythme de 800 millions de francs belges par an, il faudra 100 ans pour annuler les 92 milliards de francs belges que les PPT doivent à la Belgique.

Il est également utile de préciser que les sommes affectées par les Etats industrialisés à l'allègement de la dette sont utilisées pour indemniser des entreprises privées allemandes, françaises, belges,... qui ont participé à la réalisation d'éléphants blancs dans les pays aujourd'hui écrasés sous le fardeau de la dette (notamment des installations inadaptées aux besoins locaux tel le barrage d'Inga sur le bas Congo ou la sidérurgie Klöckner au Cameroun). Eléphants blancs achetés par des régimes qui ont reçu de la part de ces entreprises des commissions afin d'accepter prêts et projets « clé sur porte ». (...). L'essentiel de la dette des PPT trouve son origine dans les années 1970 et 1980.

Tout aussi grave : certaines sommes affectées à l'indemnisation des créanciers privés sont à charge des budgets de la coopération au développement.



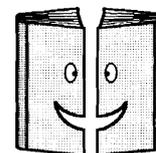
Bref, les sommes annoncées par les gouvernements du Nord ne vont pas vers les populations du Sud, elles sont à charge de la collectivité et bénéficient pour partie à des entreprises privées qui pourtant sont largement responsables du désastre des pays du Tiers Monde. On peut se demander légitimement pourquoi il est nécessaire d'indemniser des créanciers privés qui ont déjà largement tiré profit de contrats juteux avec les pays endettés ainsi que de subsides publics de la part des gouvernements du Nord.

Par ailleurs, la France et le Japon qui prétendent annuler les dettes des PPT à leur égard mentent de manière honteuse. En réalité, ils

Eric Toussaint,
Président du
Comité pour
l'Annulation de
la Dette du
Tiers Monde
(CADTM), 29
rue Plantin,
1070
Bruxelles; tél.
02-527.57.90,
email :
cadtm@
skynet.be.

*Intertitres et
réduction de
l'article par la
rédaction.*

A lire... A débattre



(1) : Banque mondiale, « Global Development Finance », table "Net flows and transfers on debt", avril 2000.

(2) *idem*, p. 188

(3) *idem*, Tables, p. 24.

exigent le remboursement de la dette. Après avoir perçu le remboursement, la France et le Japon feront don des sommes perçues. Parler d'annulation est un abus de langage.

Le Japon exige explicitement que l'argent rendu aux pays du Sud soit utilisé par ceux-ci pour acheter des marchandises et des services fournis par des entreprises japonaises. Bref, la dette est bel et bien remboursée et l'argent soit disant offert rentre dans les coffres des entreprises du pays « donateur ».

2. Nouvelles promesses à Okinawa

C'est sous cet angle qu'il faut considérer l'annonce faite à Okinawa le 23 juillet 2000, l'« effort » de 15 milliards de la part du Japon afin de soutenir le développement d'Internet dans les pays du Tiers Monde. Il s'agit une fois de plus d'une aide liée qui vise à amener les pays bénéficiaires à acheter du matériel informatique japonais.

La France est plus discrète à ce propos car, depuis de nombreuses années, d'importants mouvements progressistes critiquent de manière acerbe l'« aide liée ». Rappelons cependant que le Président Jacques Chirac propose depuis plusieurs années aux PPTTE de bénéficier d'annulations de dette à condition de privatiser leurs entreprises au profit de multinationales françaises. Bouygues, Vivendi et autres grandes multinationales françaises ont acheté à des prix bradés des secteurs économiques entiers dans les anciennes colonies françaises d'Afrique grâce à cette politique.

Enfin, n'oublions pas que toutes ces initiatives d'allègement de dette sont liées à l'imposition par les pays créanciers de politiques d'ajustement structurel qui, même si elles sont rebaptisées « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » impliquent la poursuite de l'ouverture forcée des pays concernés aux productions du Nord et l'extension d'une politique fiscale qui fait peser le poids des impôts sur les pauvres (en Afrique de l'Ouest, la TVA oscille entre 18 et 21 % tandis que sous le prétexte de favoriser l'investissement privé, il n'y a pas d'impôt direct sur le capital).

Ces politiques impliquent aussi la privatisation

généralisée des services de distribution d'eau et d'énergie (Vivendi applaudit), le maintien d'une politique du tout à l'exportation au détriment de la sécurité alimentaire (abandon des cultures vivrières au profit des cultures d'exportation) et aux dépens de la préservation des ressources naturelles (déforestation et exploitation extrême des ressources en matières premières et en combustible), la privatisation des terres communales, la réduction des salaires familiales de la fonction publique, bref l'application du modèle néolibéral pur et dur saupoudré d'un peu de subventions ciblées vers les pauvres « absolus ».

En conclusion, les initiatives actuelles sont soit totalement insuffisantes, soit inacceptables purement et simplement.

3. Dette du Tiers Monde : les pays du Sud financent ceux du Nord

Il faut lever le voile sur la réalité de l'endettement du Tiers Monde : celui-ci est un mécanisme de transfert de richesses du Sud vers le Nord. Selon les chiffres les plus récents fournis par la Banque mondiale, les 41 PPTTE ont transféré en 1998 vers les créanciers du Nord 1.680 millions de dollars *de plus* que ce qu'ils ont reçu¹. C'est colossal. Les PPTTE enrichissent les pays les plus riches (...).

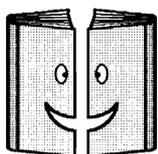
En 1999, les PVD ont réalisé un transfert net de 114,6 milliards de dollars au profit des créanciers du Nord² ! C'est au moins l'équivalent du Plan Marshall, transféré en un an seulement.

Une autre indication : **l'ensemble des PVD a remboursé** (en principal et en intérêts) 350 milliards de dollars **en 1999³, soit sept fois plus que l'ensemble de l'Aide Publique au Développement** qui s'est élevée cette année-là à 50 milliards de dollars !

4. Quelles solutions ?

Il faut partir de la satisfaction des besoins humains fondamentaux garantis par la déclaration universelle des droits de l'homme.

Plutôt que de pérorer sur les possibilités offertes aux pays du Sud par l'accès aux marchés



financiers et sur les bénéfices supposés de la mondialisation, ayons en tête que **l'Afrique subsaharienne rembourse chaque année** près de 15 milliards de dollars soit **quatre fois plus que ce qu'elle dépense pour la santé et l'éducation.**

Or selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec 40 milliards de dollars par an, en dix ans, on pourrait à la fois :

- rendre universel l'accès à l'éducation primaire (...);
- garantir à l'échelle de la planète l'accès à l'eau potable (...);
- fournir des soins de santé aux 2.000 millions qui n'y ont pas accès et leur assurer une alimentation suffisante (...).

Plusieurs mesures urgentes s'imposent :

1. Annuler la dette extérieure publique du Tiers Monde

Le Tiers Monde a remboursé plus de quatre fois ce qu'il devait en 1982 quand la crise de la dette a éclaté. Cette dette publique extérieure s'élève à moins de 5% de la dette mondiale⁴ : la dette publique des Etats-Unis (275 millions d'habitants) s'élève à plus de trois fois la dette publique de l'ensemble du Tiers Monde (qui compte plus de 4.500 millions d'habitants). La dette publique de la France s'élève grosso modo à trois fois plus que l'ensemble de la dette extérieure publique de l'Afrique sub-saharienne (...). Annuler la dette du Tiers Monde, c'est exiger des différents créanciers réunis qu'ils effacent dans leur compte 5% de leurs actifs. Ce n'est pas trop.

2. Mener à bien des poursuites judiciaires pour mettre fin à l'impunité

Impunité de ceux qui se sont enrichis illicitement aux dépens de leur peuple ainsi que de ceux qui, au Nord, ont été leurs complices. La fortune de feu Mobutu est évaluée au bas mot à 8 milliards de dollars alors que la dette de la République démocratique du Congo s'élève à 13 milliards. Il faut exproprier ces biens mal acquis et les rétrocéder aux populations spoliées via un fonds de développement local contrôlé démocratiquement.

3. Abandonner les politiques d'ajustement structurel.

4. Appliquer une taxe de type Tobin⁵

Et en affecter la majeure partie des recettes à des projets de développement socialement juste et écologiquement durable⁶.

5. Réaliser les engagements pris par les Etats au sein des Nations Unies :

En portant l'Aide Publique au Développement (l'APD) à 0,7% du Produit Intérieur Brut des pays industrialisés (elle ne s'élève aujourd'hui qu'à 0,24% pour l'ensemble de l'OCDE), et la verser entièrement sous forme de don (une partie de celle-ci est encore octroyée sous forme de prêts...).

6. Arrêter la déréglementation des échanges commerciaux.

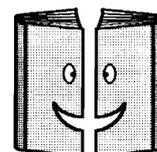
Ces propositions sont certes insuffisantes pour remédier à l'ensemble des injustices qui régissent les relations entre le Nord et le Sud ; elles n'en sont pas moins nécessaires si l'on veut donner une chance réelle au développement humain et à la justice.

Pour en savoir plus : « La Bourse ou la Vie. La finance contre les peuples », Eric Toussaint, Ed. Luc Pire ou CADTM, 2e édition 1999, 422 pp.

(4) environ 1.600 milliards de dollars pour un total mondial de 40.000 milliards de dollars; Etats Unis : 5.000 milliards de dollars, France : 750 milliards de dollars.

(5) voir article page 28.

(6) NDLR : au Sud et au Nord : n'oublions pas la situation des millions de pauvres dans les pays du Nord; le fossé s'accroît sans cesse entre le Centre (riche et développé) et la Périphérie (de plus en plus pauvre). Il est vrai que la Périphérie se situe essentiellement dans les pays du Sud



Tobin or not Tobin ... !

François
Gobbe,
collaborateur
de Kairos-
Europe, 2
Avenue du Parc
Royal, 1020
Bxl ; tél/fax :
02.762.39.20

1. La taxe Tobin ou une taxe sur les transactions monétaires (TTM)¹

La proposition consiste en la levée d'une taxe sur les transactions de change des devises, portant de 0,1% à 0,25% dont le but serait :

1. de servir de grain de sable - de frein - aux emballements de mouvements de capitaux spéculatifs à court terme. Elle apporterait ainsi un élément de stabilité à chaque monnaie nationale, mais aussi à l'ensemble du système monétaire international ainsi qu'accessoirement elle permettrait d'élargir le champ d'autonomie des politiques financières nationales.
2. Outre cet aspect de frein à la spéculation, les sommes ainsi prélevées pourraient servir à constituer un fonds d'aide notamment aux pays en voie de développement. Ce deuxième aspect de la proposition fut ajouté par Tobin par la suite et est plutôt secondaire selon ses propres déclarations, par rapport à l'aspect stabilisateur.

2. Historique et actualité de la proposition Tobin

James Tobin² a évoqué pour la première fois sa proposition en 1972, dans des cours consacrés aux fluctuations monétaires des taux de change. La question était d'actualité. Le dollar avait été rendu flottant par rapport à l'or suite aux décisions de Nixon en 1971. La proposition était une mesure destinée à renforcer l'efficacité des politiques macroéconomiques, en garantissant la stabilité des marchés financiers.

En 1977, Tobin y consacrait l'entièreté de sa communication à l'Association économique des Pays de l'Est. Fortement critiquée par les directions des Banques centrales, notamment allemande, ignorée généralement par la communauté des économistes, reprise régulièrement par les spécialistes financiers ou

les journalistes à l'occasion de crises monétaires comme une sorte de monstre du Loch Ness, la proposition devait refaire surface dans les années 90.

Les institutions internationales telles que le FMI, la Banque Mondiale et les responsables politiques des pays du G7 s'inquiètent alors de la situation et proposent diverses solutions qui souvent augmentent plutôt les difficultés des pays touchés. Ainsi en Corée, le FMI a proposé la liquidation des banques en difficulté ou la fermeture des entreprises électroniques en excès de capacité, toutes mesures destinées à diminuer l'offre et donc à contracter l'activité économique.

A cette occasion, J. Stiglitz (ancien économiste en chef américain à la Banque Mondiale), estime qu'en poussant à la libéralisation financière, le Fonds a contribué à la déstabilisation et que par ailleurs « *la libéralisation financière ... n'a pas eu d'impact significatif sur la croissance* ». Il accuse ainsi le FMI d'avoir une attitude en ce domaine purement idéologique³. Pour lui, des taxes sur les sorties de capitaux peuvent jouer un rôle dans la stabilisation des marchés, s'alignant ainsi sur la philosophie de régulation qui est à la base de la proposition Tobin.

Plus récemment, des experts américains réunis au sein d'une task force sponsorisée par le Conseil des relations extérieures américain et présidée par Carla Hills ainsi que Peter Peterson préconisent pour réduire l'instabilité des flux de s'inspirer de l'expérience chilienne, qui, grâce à des dépôts obligatoires sans intérêt, a défavorisé les entrées de capitaux à court terme⁴.

Par ailleurs, les effets des crises financières sont maintenant connus. Les estimations récentes de la Banque mondiale relèvent que rien que dans 4 pays d'Asie du Sud-Est, lors de la récente crise, il y eut une réduction générale de 10% de l'activité économique et un doublement de la population vivant dans la pauvreté, passant à 90 millions de personnes⁵.

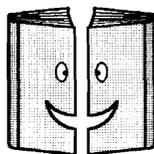
(1) En anglais : CTT (Currency Transactions Tax).

(2) Professeur à Princeton, prix Nobel d'économie en 1981.

(3) Interview dans l'Echo, 30.3.2000.

(4) Françoise Deltanche - les contrôles de capitaux, une arme parfois efficace, L'Echo, 18.2.2000, p. 5.

(5) Financial Times, 28.8.1998, p.4.



Le retour même à la croissance ne s'est pas encore accompagné dans les pays touchés par la crise d'une hausse des revenus et d'une baisse du chômage. Même si « le revenu moyen par habitant est proche du niveau d'avant la crise, les disparités entre riches et pauvres se sont accrues »⁶.

Dans ce contexte de crise et d'instabilité, la proposition de taxe Tobin a retrouvé une actualité. Ainsi, au sommet mondial social de Copenhague de 94 consacré à la pauvreté et à l'emploi, le président Mitterrand met cette proposition à l'ordre du jour dans une perspective de création de revenus aux affectations sociales multiples ; le sommet du G-7 à Halifax (95) devait reprendre cette proposition ; aux USA en 95 et au sein du FMI cette solution est étudiée en 1996⁷.

Plus récemment, les parlements canadien et finlandais se sont prononcés en faveur d'une taxe Tobin ; le parlement européen, en janvier de cette année, a débattu de cette question, mais écarté de toute justesse la constitution d'un groupe de travail sur sa faisabilité⁸. Le Sénat belge a décidé en janvier dernier de constituer un groupe de travail et de demander l'avis du Conseil supérieur des Finances.

Des colloques comme celui organisé par la CIDSE en collaboration avec l'université d'Anvers (UFSIA)⁹ ont permis à des ONG belges d'étudier de manière plus approfondie cette proposition, et notamment une variante particulièrement intéressante, la proposition Spahn. La création du mouvement ATTAC a contribué à cristalliser et promouvoir cette idée parmi d'importantes couches de population en France et en Belgique¹⁰.

Plus récemment, la délégation belge représentée par J.Vande Lanotte, ministre du budget, a proposé au récent sommet de Genève des Nations-Unies (Copenhague +5) de la fin juin 2000 de mettre à l'ordre du jour la « faisabilité » de cette proposition.

3. La proposition Spahn

Paul-Bernard Spahn proposa en 1996¹¹ une TTM à deux niveaux afin de rencontrer les deux objectifs de la proposition Tobin : l'aspect « grain de sable » sur les mouvements spéculatifs et celui d'une collecte de fonds, mais d'en adapter de manière plus souple le fonctionnement.

Il propose 2 niveaux de perception de la taxe :

- Un premier taux uniforme minimal très bas (0,01 - 0,02%) servirait à assurer la perception des recettes et s'appliquerait à toute transaction même en situation monétaire stable ;
- Un deuxième taux très élevé (40 à 50%) à effet anti-spéculatif utilisable en période de crise, pourrait être enclenché automatiquement suivant certains critères objectifs indiquant que le taux de change d'une monnaie est soumis à des variations trop brusques¹².

Cette proposition aurait l'avantage, selon lui, de ne pas empêcher les ajustements graduels de taux de change sur base d'événements normaux ; seuls les bouleversements extrêmement rapides seraient entravés, voire impossibles. La TTM offre ainsi un moyen de bloquer sélectivement les attaques spéculatives.

(6) Yilmaz Akyuz, chef économiste de la CNUCED à Bangkok - février 2000.

(7) Réunion annuelle de l'Economic American Association - San Francisco - janvier 1996, IW survey, 22 janvier 1996.

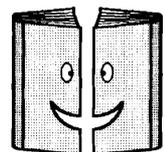
(8) Le vote négatif notamment d'Alain Krivine a suscité des réactions en sens divers ; il a pu s'en expliquer finalement dans le journal Le Monde. Son vote négatif doit être compris du fait que les propositions de motion amendées par les libéraux et démocrates-chrétiens européens insistaient essentiellement sur la nécessité de dégager un cadre de stabilité et donc de pure efficacité des marchés.

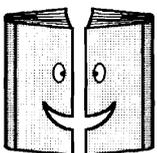
(9) Cfr le rapport de la consultation menée par la CIDSE en collaboration avec l'université d'Anvers (UFSIA) 22.10.1999, par Anthony Clunies Ross (trad. N.Bardos février 2000).

(10) Attac - Bruxelles, Av.Nouvelle 16, 1040 Bxl; 02.537.49.58 e-mail : bxl@attac.org; il existe des groupes ATTAC dans plusieurs villes, renseignements sur demande.

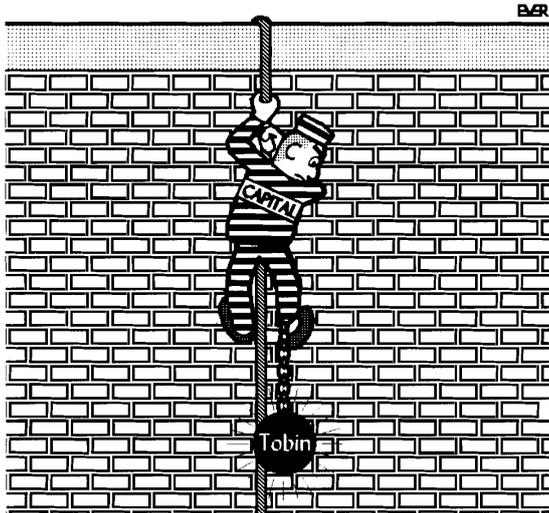
(11) P.B. Spahn, professeur d'économie à l'université de Frankfurt, « *The Tobin tax and exchange rate stability* », Finance and Development, n°33, juin 96 p.24-27

(12) Le critère principal étant que le taux auquel une transaction est soumise est inférieur d'un certain pourcentage à la moyenne des valeurs récentes de la devise en question.





Ce deuxième niveau pourrait être de la compétence des Etats qui, par là, conserveraient une autonomie en matière de politique de taux de change et un instrument



de défense en cas de vente panique de leur monnaie due à la spéculation. Une taxe à plusieurs niveaux permettrait une expérimentation prudente à ses débuts (par exemple 0,01%) ; elle pourrait aussi être relevée progressivement en fonction des recettes espérées et suivant la réponse du volume de transactions aux taux de taxation pratiqués. L'instauration d'une taxe à niveaux multiples exercerait donc une fonction stabilisatrice. Autres avantages de cette forme de taxation : l'instrument est transparent et ne nécessite pas des décisions arbitraires ou bureaucratiques vu son caractère automatique.

4. Modalités d'application

Pour commencer 4 à 5 pays émettant des devises de première importance pourraient imposer une TTM mondiale...

En effet en 1998 selon le BRI¹³ 88% des devises utilisées par les deux parties d'un échange, et certainement présentes d'un côté ou de l'autre

dans bien plus d'échanges encore, concernaient le dollar américain, les devises regroupées dans l'euro, le yen, la livre sterling ou le franc suisse. Il suffirait donc que les autorités émettant ces 5 devises s'accordent pour imposer une TTM, pour qu'elle puisse, au moins au début, être appliquée presque partout dans le monde. Des incitants pourraient être prévus pour encourager les autres monnaies à rejoindre ce système, comme par exemple que les Etats percepteurs puissent garder une partie des sommes perçues.

5. Discussion sur la proposition Tobin-Spahn

● Avantages

1. Etre au coeur du système de spéculation financière (H.Bourguinat).
2. Etre simple : une seule opération est effectuée sur chaque transaction ; elle ne nécessite aucune machinerie supplémentaire sinon la collaboration des systèmes de transferts électroniques avec les banques centrales¹³.
3. Travailler à la stabilité du système financier : la spéculation à très court terme en serait réduite¹⁴.
4. Cette façon de collecter un montant estimé à 75 milliards de \$ pour une taxe de 0,05 %¹⁵, causerait moins de distorsion aux activités économiquement utiles que d'autres.
5. La charge de la taxe serait très diffuse pour la plus grande partie du public non impliqué sur les marchés financiers. Il en résulte un avantage politique puisqu'une taxe d'une telle espèce serait plus facile à faire accepter par la majorité de la population qui n'est en rien concernée par une telle taxe, bien au contraire.
6. Les Etats pourraient suivre de plus près les opérations de change concernant leurs devises, et disposeraient donc d'un mécanisme d'alerte ainsi que d'un instrument d'intervention

(13) Rapport BRI (Banque des règlements internationaux - Bâle) 1999, p. 117. Voir encore note 18.

(14) Une taxe de 0,2 % sur des échanges quotidiens équivaldrait, si on prend 240 jours ouvrables par an, à un coût de 48 % par an. Pour des transactions hebdomadaires le coût serait de 10 %

(15) Evaluation de Felix and Sau, 1996, p.242 pour une taxe de 0,1 % ds The Tobin Tax - Coping with financial volatility - Edit by ul Haq et alii - Oxford University press 1996 ; ouvrage de référence sur la question.

automatique en cas de crise au lieu de dépendre du marché et de ses estimations. Ils pourront ainsi maintenir plus facilement des taux de change stables.

7. Les taux de change refléteraient davantage les réalités (fundamentals) économiques. L'horizon des transactions s'en trouverait modifié et la volatilité des taux de change aussi ; 80 % des transactions de change actuellement ont une portée de sept jours ou moins et 40 % deux jours ou moins...¹⁶. Est-ce bien sérieux de la part de ceux qui prétendent gérer le monde et son avenir ?

8. Sans permettre de garantir la stabilité absolue, une telle taxe à l'exemple de celle instaurée par la Malaisie récemment, permettrait aux autorités d'« acheter du temps », de réduire les fuites et de stabiliser les taux de change, grâce à des mesures complètes et imposées avec force. La Chine au reste et l'Inde qui ont adopté des contrôles de devises ont également montré une moindre vulnérabilité aux répercussions de la crise asiatique.

● Arguments opposés et répliques

1. Cette taxe est difficilement applicable vu la complexité des marchés financiers. Selon Rodney Schmidt¹⁷, l'utilisation du réseau Swift pour ces transferts devrait permettre d'identifier les transactions monétaires. Différentes formules de protection de marchés locaux ont par ailleurs fait leur preuve au Chili, par exemple, ou en Malaisie au coeur de la crise.

2. Cette mesure créerait des interférences avec l'économie de marché et ressort au protectionnisme. Elle va à l'encontre du courant néo-libéral de dérégulation à l'oeuvre depuis 1970.

On peut objecter à cet argument que si interférer fait perdre de l'efficacité, cela n'est vrai que si les marchés fonctionnent, mais en

cas de crise monétaire peut-on encore parler de marchés qui fonctionnent ?!

3. La taxe causerait du tort à la liquidité des marchés financiers et pourrait à son tour engendrer une certaine volatilité des marchés; De toute façon en période de crise les marchés se caractérisent par leur haute volatilité !

4. La taxe n'empêcherait pas les fluctuations des taux de change. Elle ne sauverait pas non plus les monnaies surévaluées.

En cela, il est vrai que la taxe Tobin n'assure pas une fixité des monnaies, mais travaille à la stabilité de celles-ci, ce qui est déjà un premier pas dans la bonne direction.

5. Les principaux opposants à cette taxe seraient non pas les Etats nationaux qui en tireraient certains avantages (stabilité, capacité de prévision, recettes éventuelles...) mais les grands opérateurs (banques, courtiers, investisseurs institutionnels...) qui tirent profit de l'extrême mobilité et volatilité des capitaux. On peut répondre à ceci que précisément la taxe Tobin aurait l'avantage de faire couvrir les risques des opérations par les opérateurs eux-mêmes et non comme c'est le cas actuellement par l'ensemble de la collectivité mondiale et donc des citoyens eux-mêmes, en l'occurrence les institutions internationales comme FMI ou la Banque Mondiale et les Etats bailleurs de fonds comme c'est le cas aujourd'hui...

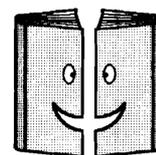
Les mesures prudentielles (obligations de fonds propres, ratio Cook) sont clairement insuffisantes et souvent perdent de leur poids avec les gains espérés. Suivant Cobbaut, il faut leur substituer des mesures préventives. « C'est en tant qu'élément d'une batterie de mesures préventives de la prise de risques, inconsiderés ou socialement inacceptables qu'il faudrait juger de l'opportunité et des modalités adéquates d'une taxe Tobin, en se gardant d'ailleurs de la considérer trop vite comme inopérante »¹⁸.

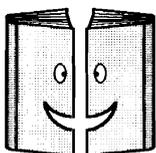
6. Selon P. De Grauwe (KUL), la taxe serait rapidement tournée au profit d'autres produits comme les dérivés.

(16) J.Tobin, prologue p.XII et tableau A.5 p.295 dans The Tobin Tax - idem.

(17) Chercheur auprès de l'International Development Research Center de Hanoï - Vietnam, lors du Colloque organisé, au Sénat belge le 9 juin 2000, par les 2 réseaux francophone et flamand contre la spéculation financière.

(18) Que penser de la taxe Tobin ? - R.Cobbaut - L'entreprise et l'homme mai/juin 2000 - p. 16





Toujours selon R.Schmidt, quel que soit le produit ou véhicule utilisé (transaction directe sur la monnaie ou produit dérivé), « il y aura toujours un moment où la transaction devra être réglée, où les paiements seront effectués ... Les gestionnaires de ces systèmes de paiements (notamment le système Swift¹⁹) peuvent prélever la taxe au nom de la Banque Centrale »²⁰.

En conclusion, selon Stanley Fischer²¹, économiste américain auprès du FMI, la taxe Tobin présenterait l'avantage d'un cadre de flexibilité sans retour au système antérieur de parité fixe décidé à Bretton Woods. Elle est probablement indispensable parce que « *les masses de fonds privés mobiles dépassent de loin les fonds disponibles auprès des banques centrales qui peuvent être utilisés pour défendre les monnaies nationales en cas d'attaque spéculative* ».

Plus fondamentalement, la taxe Tobin en ralentissant le jeu de la spéculation pourrait rétablir une certaine compatibilité entre les 3 objectifs inconciliables de l'économie financière : l'ouverture, la stabilité et l'indépendance monétaire nationale.

6. La taxe Tobin au Sénat belge

Suite à différentes rencontres avec des responsables politiques, le Réseau « Action contre la spéculation financière »²² ainsi que son homologue flamand ont pu constater, qu'il existait un accord politique minimum au sein du monde politique belge à l'heure actuelle sur la taxe Tobin.

Un groupe de travail a été créé le 16 février

dernier au Sénat à ce propos. Il dépend de la Commission des Finances et des Affaires économiques, après que les écologistes (Jacky Morael/Michel Maertens), soutenus par le PS (P.Mahoux), aient lancé l'idée d'une réflexion au niveau belge à ce sujet. Ce groupe réuni pour la première fois le 15 mars²³, sous la présidence de P. De Grauwe (VLD et professeur à la KUL) a décidé de procéder à des auditions qui seront publiques et fait appel à des experts nationaux²⁴ et internationaux.

Une étude sera demandée au Conseil supérieur des Finances (organe consultatif de l'Etat) sur la « *faisabilité* » d'une telle taxe sur les mouvements spéculatifs. La réflexion du Sénat devrait être terminée avant fin juin 2001, date à laquelle la Belgique doit assurer la présidence tournante de l'Union européenne et qui pourrait fournir l'occasion de promouvoir l'idée de cette taxe au niveau international. Le débat s'amorce avec 3 propositions de résolution : l'une déposée le 15 décembre 99 par Ecolo-Agalev, l'autre le 27 janvier dernier par Philippe Mahoux (PS), s'inscrivant dans les mêmes perspectives.

Une dernière, déposée fin mars par Michel Barbeaux et Georges Dallemagne (PSC), soutient également l'idée d'une taxe sur les mouvements spéculatifs. Le SP (notamment Dirk Vandermaelen) a marqué son soutien à ces positions par l'organisation d'une journée au Sénat sur le sujet au début juin. Cette journée, qui a vu un débat serré opposer tenants et opposants, a démontré que techniquement cette proposition tient la route, mais que dorénavant, il s'agit d'une question de volonté politique. Pour le réseau « Action contre la spéculation financière », « *il s'agit d'affirmer clairement que l'économie doit être au service du politique et non l'inverse, comme c'est le cas actuellement, et d'agir en conséquence* »²⁵.

(19) Society for World-wide Interbank Financial Telecommunications (coopérative de droit belge créée en 1973), Système fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

(20) Le Soir 8 juin 2000

(21) Réunion annuelle de l'Economic American Association - San Francisco - janvier 1996 ; IW survey, 22 janvier 1996, 32.

(22) 32 rue du gouvernement provisoire, 1000 Bxl ; tél.02.227.66.80. (Le Collectif Solidarité contre l'exclusion en fait partie, NDLR).

(23) L'Echo - 16.3.2000 - J.C. de Wasseige.

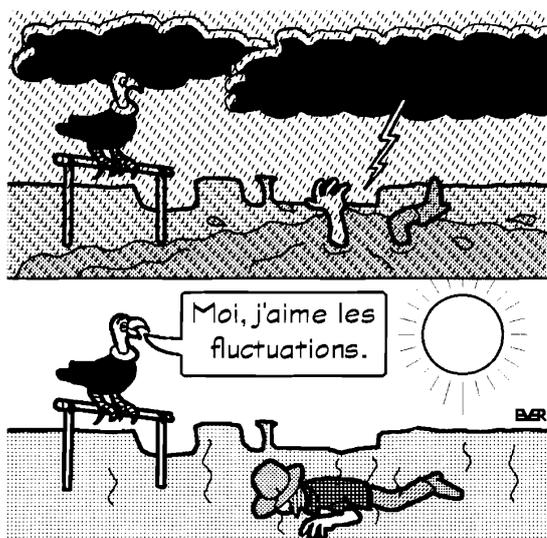
(24) Entre autres Guy Quaden gouverneur de la Banque nationale, Guy Ravoet directeur de l'Association des Banques, Alexandre Lamfalussy ancien dirigeant de la BRI, Willy Kiekens administrateur belge au FMI et Mathias Dewatripont ULB.

(25) Communiqué de presse, Sophie Charlier, coordinatrice du réseau « Action contre la spéculation financière » juin 2000.

A elle seule la taxe Tobin ne peut éviter une crise financière, ni remédier aux inégalités croissantes créées par la mondialisation néolibérale. Il faut évidemment élargir par-delà la taxe Tobin le débat à la réglementation des marchés de capitaux, y incluant une refonte du FMI et sa démocratisation ainsi que la lutte contre la criminalité financière et par là s'attaquer aux paradis fiscaux et à l'anonymat des opérations financières.

développer à l'intérieur d'une commission interministérielle.

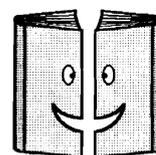
Une vigilance et un travail de tous les instants, une information et une mobilisation croissante de l'opinion publique restent indispensables. Elles accompagnent l'amorce d'un premier jalon en matière de fiscalité des flux financiers... Le mouvement anti-mondialiste, dont de multiples organisations sont les acteurs et qui est né avec Seattle, ne peut que s'en réjouir !



Sur quoi tout ceci débouchera-t-il ? Au stade de ce groupe de travail au Sénat, il s'agit tout au plus de rédiger une recommandation dont le gouvernement n'est pas tenu de tenir compte. Sur base cependant des instructions parlementaires, Didier Reynders, ministre des Finances assure que le Conseil supérieur des Finances pourrait ensuite remettre son rapport dans les plus brefs délais. Et le gouvernement arc-en-ciel pourrait plaider la cause au cours de sa présidence du groupe européen des 11, dès janvier 2001 ou au cours de la présidence européenne du second semestre qui y fera suite.

Le fait même de débattre de la taxe, d'en poser les éléments publiquement, d'envisager un calendrier d'interventions en ce sens au cours des présidences européennes prochaines, enfin de rapprocher cette revendication de la société civile de la sphère politique est en soi un succès. La rencontre des différents cabinets concernés par cette question suggère au Réseau « Action contre la spéculation financière » l'importance d'un débat à

A lire... A débattre



AGENDA

- Comité des Citoyen(ne)s sans emploi de Bruxelles
lieu de parole (2 débats par mois), comité de défense des minimexés, comité de défense des chômeurs
permanences mercredi de 19h à 21h et jeudi de 12h30 à 14h rens : 02.479.39.82 ou 02.644.04.48
 - **LDH-Bruxelles** : fête du 20e anniversaire du statut cohabitant
25 septembre, à partir de 11 h, cinéma le NOVA, 3 rue d'Arenberg à 1000 Bxl rens : 02.534.81.29
 - **FGTB Centre** : Conférence Débat « Un Tiers Monde à Domicile »
26 septembre 19h FGTB Centre, 23 rue Aubry, 7100 Haine-St-Paul
 - **ATTAC-Bruxelles** : Cinéma d'attac
du vendredi 29 septembre au vendredi 6 octobre 2000, au Botanique rens : 02.343.96.09, voir p. 23
 - **Marche mondiale des femmes 2000**
14 octobre Bruxelles, manifestation à 11h, soirée à 19h rens. : 02.229.38.21, voir p 4
 - **Collectif sans ticket** : accompagnement à la première audience du tribunal
17 octobre 8h (matin...) 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles voir page 5
 - Groupe de rencontre de travailleurs sociaux de CPAS bruxellois
17 octobre 18h 1, rue de la Fleur d'Oranger, 1150 Bruxelles, rens. : 02.422.06.48, voir p. 4
- **Assemblée générale du Collectif**
19 octobre 19h30 4, rue Rouppe 1000 Bruxelles rens. : 02.646.46.33
- **AlteR & I** : Premier Forum de l'économie sociale
« Finalité de profit, économie sociale et initiative publique : vers une économie résolument plurielle »
9 novembre
 - **LDH-Bruxelles** : Actions pour la suppression du statut de cohabitant -table ronde
16 novembre Bruxelles rens : 02. 511.45.41



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif. Des forums ont eu lieu en 1996, 1997 et 1998, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. Un forum centré sur la problématique des CPAS a eu lieu le 29 avril 2000. L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des revendications qui en sont issues.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 500 FB par an - 300 FB sans-emploi - 1000 FB organisations
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
organisations membres : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)

numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er juin
au 31 juillet 2000*

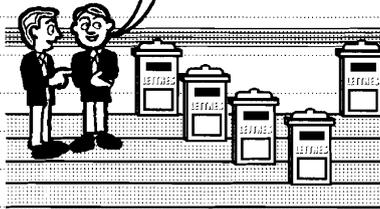
BER

JUIN 2000

Vendredi 23

*La Poste se prépare pour
faire face à la concurrence:
une réduction des effectifs de
9000 personnes s'annonce.*

Voici notre nouvelle piste
d'entraînement pour les facteurs.

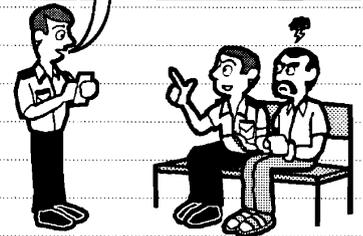


JUIN 2000

Vendredi 30

*José Bové, le militant qui a
participé à la démolition d'un
McDonald's à Millau, doit
comparaître en justice.*

Et pour vous, Monsieur Bové,
un Big Mac ou plutôt des
Chicken MacNuggets?



JUILLET 2000

Mardi 4

*Selon la Cour des Comptes, la
probabilité qu'un indépendant
meure est supérieure à celle
que sa déclaration d'impôts
soit contrôlée*

Alors, je disais,
pour blaguer
évidemment, que
le fisc avait
contrôlé sa
déclaration
d'impôts.



JUILLET 2000

Lundi 0

*Les scanners des conteneurs
dépisteraient non seulement les
immigrés illégaux mais aussi
le tabac passé en fraude.*

Nous voulons éviter des
dramas humains. Comme vous
savez, le tabac tue.

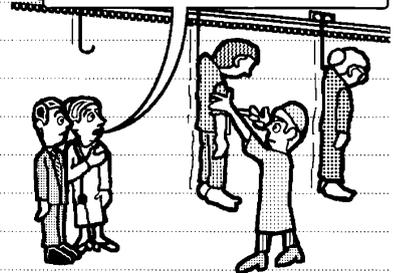


JUILLET 2000

Samedi 15

*Les politiques reconnaissent
qu'il y a une pénurie pressante
de personnel infirmier.*

C'est bien de rationaliser
mais quelle idée d'engager un
ancien directeur d'abattoir.



JUILLET 2000

Jeudi 20

*Les travailleurs de la brasserie
Heineken à Adelschoffen, près
de Strasbourg, menacent de
faire exploser leur usine.*

La situation est
très explosive!



JUILLET 2000

Dimanche 23

*Le sommet des G8, qui aurait
coûté 32 milliards de FB, se
termine sans la remise des dettes
des pays en développement.*

Encore un sommet comme celui-ci
et nous serons obligés
d'augmenter les taux d'intérêt.



JUILLET 2000

Vendredi 28

*Les touristes qui commettent des
crimes sexuels à l'étranger ne
sont que rarement poursuivis en
justice et punis sévèrement.*

L'homme qui t'a violé a eu
un procès en Belgique

Sait-on déjà combien
je dois lui payer?

